

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. DANIEL COLLIARD

M. le président.

1. **Loi de finances pour 1997.** Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

DISCUSSION GÉNÉRALE (*suite*) (p. 2)

MM. Gilles Carrez,
Alain Rodet,
Hervé Mariton,
Raymond Lamontagne,
Jean-Jacques Delmas,
Marc Le Fur,
Adrien Zeller,
Patrick Devedjian,

Jean-Jacques Weber,
Etienne Pinte,
Yves Deniaud,
Marc Laffineur,
Arsène Lux,
Nicolas Sarkozy,
Jean-Paul Virapoullé,
Thierry Mariani,
Christian Dupuy,
Yves Rousset-Rouard,
Michel Bouvard.

Renvoi de la suite de la discussion générale à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 24).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. DANIEL COLLIARD, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à neuf heures.*)

M. le président. Mes chers collègues, je suspends la séance en attendant l'arrivée du ministre de l'économie et des finances.

(*La séance, suspendue, est reprise à neuf heures dix.*)

M. le président. La séance est reprise.

1

LOI DE FINANCES POUR 1997

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1997 (n^{os} 2993, 3030).

Discussion générale (*suite*)

Hier, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Gilles Carrez.

M. Gilles Carrez. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, mes chers collègues, ce projet de budget pour 1997 réalise un tour de force parce qu'il engage une forte réduction de la fiscalité, avec la baisse de 25 milliards de francs de l'impôt sur le revenu, et, à la fois, marque une rupture dans l'évolution des dépenses de l'Etat qui, pour la première fois, au lieu d'augmenter, sont reconduites en francs courants. Il parvient également à réduire, même si c'est légèrement, le déficit budgétaire, de 4 milliards de francs.

C'est dire que, par rapport à ces trois options fortes, auxquelles nous adhérons pleinement, les marges de manœuvre sont étroites, d'où la première question : pourrait-on aller plus loin dans la réduction de la fiscalité, des impôts et des taxes, dès 1997 ? Pour ma part, je ne le pense pas, et cela pour trois raisons.

D'abord, la concentration de la baisse de la fiscalité sur l'impôt sur le revenu est un choix politique fort qui va à l'essentiel. Elle garantit une répercussion immédiate sur le pouvoir d'achat. Or, si nous ne parvenons pas à l'améliorer, nous ne parviendrons pas à faire redémarrer la consommation. Si l'on avait choisi de réduire la TVA,

par exemple, il est clair que la répercussion aurait été beaucoup plus aléatoire. De ce point de vue, porter l'effort sur un impôt aussi emblématique que l'impôt sur le revenu est beaucoup plus efficace que de saupoudrer un certain nombre de réductions, dont les effets psychologiques seraient plus limités. C'est d'ailleurs la première fois, si je ne me trompe, depuis que cet impôt a été créé par Joseph Caillaux il y a quatre-vingts ans, que l'on procède à une réduction.

La deuxième raison pour laquelle il paraît difficile d'aller plus loin, c'est que 25 milliards de francs de réduction de recettes exigent en contrepartie 25 milliards d'économies, économies qui ne sont pas évidentes à trouver. On l'a d'ailleurs vu lors de la discussion en commission des finances, il est déjà très difficile de gager par de nouvelles économies les quelques réductions budgétaires que nous contestons. Aussi, il me paraît assez peu réaliste de penser que l'on pourrait, de surcroît, soit baisser la TVA, soit bloquer l'évolution de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

La troisième raison, c'est que l'engagement d'une baisse de l'impôt sur le revenu n'est pas pris seulement pour 1997, mais pour cinq ans, et c'est une novation très positive de ce budget. Il va donc falloir tenir la distance et même, si possible, la raccourcir. C'est indispensable pour établir une sorte de contrat de confiance fiscale avec les Français, sans lequel ni la consommation ni l'investissement productif ne repartiront.

Il faut bien voir, mes chers collègues, que l'épargne de précaution que se constituent de nombreux Français n'a pas seulement pour origine le chômage mais aussi, c'est frappant quand on interroge nos compatriotes, l'incertitude fiscale.

La deuxième option forte du budget, c'est la stabilisation des dépenses au niveau de 1996.

De prime abord, cela peut paraître un objectif modeste et pourtant, à lui seul, il constitue une petite révolution. Je vais prendre quelques exemples.

La fonction publique représente 40 % des dépenses du budget. Pour la première fois, les effectifs de fonctionnaires de l'Etat vont baisser, de 5 600. Cela ne s'était jamais vu à un tel niveau, même en 1987.

Dans l'enseignement scolaire, par exemple, la forte réduction des effectifs d'élèves, 200 000 élèves de moins entre la rentrée de 1990 et celle de 1996 dans le premier et le second degré, conduit, et c'est normal, à une baisse des moyens en termes d'enseignants : 5 000 suppressions de postes. Ces suppressions n'affectent en rien les moyens d'encadrement des élèves, et en particulier le nombre de professeurs effectivement présents dans des classes. Et surtout, en contrepartie, 2 700 postes sont créés dans l'enseignement supérieur où là, au contraire, les effectifs augmentent.

Si je prends cet exemple de l'éducation nationale, c'est pour montrer que l'on peut, que l'on doit redéployer les moyens en fonction de l'évolution des besoins. C'est l'un des principes mêmes de la nécessaire réforme de l'Etat. Cette démarche est beaucoup plus courageuse et respon-

sable que ne l'a été la gestion socialiste. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Cela ne vous fait pas plaisir, c'est malgré tout une réalité.

M. Alain Rodet. C'est la première fois depuis 1940 que le budget de l'éducation diminue !

M. Gilles Carrez. Quand Lionel Jospin était ministre, il a distribué quelques dizaines de milliards de francs supplémentaires...

M. Maurice Depaix. Vous venez d'en piquer 120 !

M. Gilles Carrez. ... pour revaloriser les traitements des enseignants, et c'était nécessaire, je ne le conteste pas, mais, par faiblesse ou par démagogie, il n'a pas osé exiger en contrepartie les nécessaires améliorations, les exigences supplémentaires en termes d'obligations de service.

M. Maurice Depaix. Vous non plus !

M. Gilles Carrez. C'est vous-mêmes qui le reconnaissez.

M. Maurice Depaix. Mais non !

M. Gilles Carrez. Quelques mots sur les collectivités locales.

L'Etat tient les engagements pris dans le cadre du pacte de stabilité...

M. Alain Rodet. Ah !

M. Gilles Carrez. ... mais les conséquences sont sévères pour les collectivités locales car ses concours n'augmenteront que de 1,3 %, l'inflation hors tabac. Ce nécessaire effort demandé aux communes, aux départements et aux régions ne sera toutefois supportable qu'à deux conditions.

La première, c'est que les dépenses soient stabilisées, à l'image de ce qui a été décidé pour la cotisation de CNRACL, qui n'augmentera pas en 1997. La situation économique nous oblige tous à faire la pause sur un certain nombre de dépenses, dans le domaine de l'eau, de l'assainissement, des normes, des prestations sociales, des rythmes scolaires. Sinon, à coups de dépenses nouvelles imposées ou de dépenses transférées et non compensées, c'est la fiscalité locale qui explosera, et on détruira ainsi l'effet psychologique ou économique de la baisse de la fiscalité d'Etat...

M. Maurice Depaix. C'est déjà fait !

M. Gilles Carrez. ... comme on l'a vu le mois dernier.

La seconde condition, c'est que, en dehors du pacte de stabilité, on s'abstienne de remettre brutalement en cause des dotations qui, en pratique, constituent des ressources permanentes des budgets locaux. Ainsi, la commission des finances a rejeté le dispositif de REL, réduction pour embauche et investissement, dans la mesure où cela fait 1,6 milliard de moins dans les ressources permanentes des budgets locaux. J'espère que le Gouvernement acceptera l'indispensable discussion sur ce point.

Troisième option du projet de budget, c'est la réduction, faible mais réelle, du déficit budgétaire. Cette réduction se poursuit à structure constante depuis 1993. Elle est indispensable, moins d'ailleurs en raison des critères de convergence vers la monnaie unique qu'en raison du fait que le déficit public génère l'emprunt public. Le coût de l'emprunt public asphyxie peu à peu le budget de l'Etat, et ses montants excessifs poussent les taux d'intérêt à la hausse et pénalisent les autres emprunteurs. Le déficit de 1997 restera d'ailleurs supérieur de 50 milliards à la charge des intérêts et l'Etat continuera d'emprunter pour

ses dépenses courantes. Qui peut donc prétendre sérieusement qu'il s'agit là d'un budget récessif ou déflationniste ?

M. Alain Rodet. C'est pourtant vrai !

M. Gilles Carrez. Ce n'est pas sérieux.

Ce déficit budgétaire a une autre caractéristique, c'est que c'est une prévision sincère. Comme en cette année 1996, il a toutes chances de s'exécuter réellement. C'est un contraste avec la gestion socialiste des budgets 1992 et 1993. Il faut le rappeler inlassablement, parce que nos honorables collègues ont une fâcheuse tendance à l'amnésie. Il n'y a pas d'artifice dans ce budget, pas de minoration artificielle des dépenses (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), ...

M. Alain Rodet. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

M. Gilles Carrez. ... pas de majoration irréaliste des recettes.

Autres temps, autres mœurs : il aurait été tentant de rattacher en recettes budgétaires les 37 millions de francs de fonds de concours de France Télécom. Eh bien, non ! Ces 37 milliards sont rattachés à un fonds spécial. Ils ne servent pas à équilibrer le budget.

M. Jean-Jacques Jegou. Très bien !

M. Gilles Carrez. Autre exemple de sincérité : les prévisions macro-économiques qui fondent les recettes. Elles sont tout à fait réalistes. Par exemple, la prévision d'augmentation de la consommation à 1,4 % pourrait réserver d'heureuses surprises – je l'espère, pour ma part.

Je terminerai mon propos par quelques observations relatives aux procédures budgétaires et financières.

Je soulignerai à nouveau tout l'intérêt du débat d'orientation budgétaire. Il a permis de faire prendre conscience de l'impérieuse nécessité de réduire la dépense publique, et sa vertu pédagogique a été considérable. Il faudra organiser de nouveau un tel débat comme l'an prochain.

La démarche d'engagement pluriannuel sur la baisse de l'impôt sur le revenu est intéressante, mais elle exige comme corollaire une démarche de même nature sur les dépenses, en particulier sur les dépenses de personnel.

Ainsi, nous savons à l'avance de combien diminueront les effectifs de l'éducation nationale dans le premier degré, dans le premier cycle du second degré, et nous savons quand cette baisse touchera les lycées. Pourquoi ne pas prévoir à moyen terme les réductions de moyens et les redéploiements nécessaires vers l'enseignement supérieur ? Ce serait de bonne politique.

Au titre des procédures financières, la loi de financement de la sécurité sociale accompagnera la loi de finances. C'est une très bonne innovation, car la dépense de publique et la dépense sociale forment un tout indissociable du point de vue des prélèvements obligatoires, dont il faut impérativement diminuer le poids.

Ne faudrait-il pas aussi, monsieur le ministre, préserver les finances publiques locales – qui font partie intégrante des finances publiques – de dépenses nouvelles dont le coût prévisionnel aurait été mal évalué ? C'est une proposition. Pourquoi ne pas donner une valeur plus forte, par exemple législative, aux études d'impact qui ont été introduites par simple circulaire du Premier ministre ?

En conclusion, le projet de loi de finances que vous nous présentez est bon, même s'il appelle quelques retouches de détail. Ses objectifs sont clairs. Ils tendent

tous à favoriser le retour vers la confiance, vers la croissance, et donc vers l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole et à M. Alain Rodet.

M. Alain Rodet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la présentation du projet de loi de finances pour 1997 a fait l'objet d'un bel effort d'affichage. C'est très promotionnel.

M. Jean-Jacques Jegou. Il le reconnaît tout de même !

M. Alain Rodet. Mais, sur le contenu réel de la fiscalité et sur la justice fiscale, il y a beaucoup à redire.

Monsieur le ministre, un de vos lointains prédécesseurs avait mis les rieurs de son côté en disant qu'il fallait « demander beaucoup à l'impôt et peu au contribuable ». J'ai un peu le sentiment que vous avez renversé l'ordre des facteurs de ce trait d'esprit : vous faites semblant de demander peu à l'impôt pour demander beaucoup au contribuable !

Cette façon d'envisager les choses masque mal, en effet, les ponctions fiscales et sociales intervenues en 1996 – et je m'en tiens là à cette seule année. On se trouve un peu dans le scénario du roman de l'Écossais Stevenson *Docteur Jekyll et Mister Hyde*. M. Alain Rodet. Docteur Jekyll affiche la diminution de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, tandis que Mister Hyde se livre à un matraquage avec toutes sortes d'impositions – TVA, RDS, etc.

M. Maurice Depaix. C'est vrai !

M. Alain Rodet. N'oublions pas que, pour les contribuables, il n'y a qu'une vérité : tous ces prélèvements, additionnés, viennent amputer le revenu disponible, donc le pouvoir d'achat.

Cette présentation avantageuse a, ou peut avoir, également un effet anesthésiant. Mais, à notre avis, la réforme de l'impôt sur le revenu que vous mettez en chantier accentuera la dérive inégalitaire de la fiscalité au détriment de ceux pour qui elle est censée être faite. Comment accréditer l'idée que les impôts baissent lorsqu'une augmentation de TVA de deux points représente en année pleine une somme supérieure à 100 milliards de francs ?

La TVA est une ponction fiscale. D'ailleurs, monsieur le ministre, l'un de vos « voisins » en politique, M. Jean Foyer, n'avait-il pas déclaré que c'était le plus bel impôt français ?

Cette TVA est collectée par les entreprises, notamment celles de la distribution, mais elle est finalement supportée par les consommateurs, notamment ceux qui ont les plus bas revenus, car ils sont frappés dès le premier franc de consommation.

Aussi ne peut-on prétendre que 50 % des ménages ne paient pas l'impôt sur le revenu. L'« inventeur » de la TVA, M. Maurice Lauré, a lui-même écrit que cette TVA n'était « rien d'autre qu'un impôt proportionnel sur le revenu retenu à la source ».

Cela revient à dire, toutes proportions gardées, et compte tenu du caractère dégressif de cette taxe par rapport aux facultés contributives, que ce sont les titulaires de revenus modestes, *a fortiori* les ménages chargés de famille, qui sont le plus lourdement frappés.

Le 18 septembre dernier, vous avez présenté le calendrier de la baisse quinquennale de l'impôt sur le revenu : 25 milliards en 1997 ; 37,5 en 1998 ; 50 en 1999 ; 62,5

en l'an 2000 ; 75 milliards en l'an 2001. Au total, 250 milliards de francs, ce qui n'est effectivement pas rien. Mais, si l'on veut faire preuve d'objectivité, on doit constater que les prélèvements sur les ménages – TVA, RDS, CSG, cotisation maladie des retraités, TIPP et taxes diverses – augmentent chaque année, sur la base des décisions actuelles, de plus de 110 milliards de francs, ce qui représentera, de 1996 à 2001, un total de plus de 650 milliards de francs. Où est l'« équilibre » ?

En vérité, la réforme fiscale décidée par le Gouvernement n'atténuera en rien la pression totale sur les salariés et sur les petits revenus, d'autant que la contraction progressive des tranches du barème avantage surtout les hauts revenus. En effet, la baisse est de 9,8 % pour la tranche la plus élevée du barème alors qu'elle est seulement de 5 % pour la plus basse.

Dans un discours d'introduction, M. Lamassoure a évoqué la réforme de la politique du logement en la citant en exemple. Qu'il me permette de ne pas partager une telle appréciation !

Déjà, en commission des finances, plusieurs avaient souligné les conséquences négatives qu'auraient les crédits prévus pour 1997 en ce qui concerne le secteur du BTP, déjà fortement pénalisé. Pourtant, le budget du logement serait susceptible de constituer un puissant levier pour stimuler l'activité, relancer l'emploi et réduire la fracture sociale – du moins empêcher son aggravation.

Je citerai comme exemple de cette myopie budgétaire la fameuse prime dite PALULOS, qui est destinée à la réhabilitation des logements sociaux. Il y a quatre ans, 200 000 primes étaient inscrites au budget. L'effort a été pratiquement réduit de moitié. Cette prime, d'un taux moyen de 20 %, pour un montant moyen de travaux par logement réhabilité de 80 000 francs, représente en année budgétaire un effort important pour les finances publiques. Mais si l'on adopte, comme vous nous y invitez, une vision pluriannuelle, ou simplement bisannuelle, des finances publiques, on constate que 20 % de prime d'Etat en année « n » font un retour de TVA de 20,6 % en année « n+1 ». Cela signifie que, sur deux ans, un effort accru en PALULOS ne coûte rien à l'Etat alors même que pourront ainsi être créés des dizaines de milliers d'emplois dans le second œuvre du bâtiment. Comment, dès lors, prétendre que le budget du logement répond à la réalité de la situation présente, notamment à celle de l'emploi ?

M. Maurice Depaix Très bien !

M. Alain Rodet. Ce qui est vrai pour le logement l'est également pour les concours aux collectivités locales, dont nous voyons rogner insidieusement les dotations, tout en assistant, là aussi, à un transfert de charges non compensé.

Les collectivités territoriales – même nos collègues de la majorité le reconnaissent – ne peuvent plus maîtriser la fiscalité locale. Elles doivent déployer d'immenses efforts pour atténuer les désordres et les dérives de la crise sociale, sans parler des législations et des normes européennes auxquelles il faut satisfaire dans le domaine de l'environnement ou pour l'éradication de certains désordres comme ceux dus à l'amiante.

D'où l'« envolée » de la taxe d'habitation, devant laquelle les élus locaux sont souvent impuissants.

L'affaire de l'article 20 du projet de loi de finances, relatif à la réduction pour embauche et investissement, dite REI, a été exemplaire, et le vote de la commission à cet égard a été sage.

En conclusion, rien ne peut dissimuler que la baisse des prélèvements qui est engagée suppose un désengagement de l'Etat de ses missions essentielles, lesquelles consistent notamment à garantir à chaque citoyen un traitement égal devant le service qui lui est dû.

Ce projet de loi de finances risque de décourager un peu plus les contribuables et de désarçonner un peu plus les citoyens. M. le rapporteur général a invoqué les mânes de l'économiste néoclassique David Ricardo. Peut-être devrait-il relire ses œuvres et méditer cette phrase : « Je suis saisi d'effroi au son de ma propre voix ».

Les voix de la majorité, aujourd'hui, nous saisissent d'effroi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Philippe Auberger, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Etes-vous véritablement saisi d'effroi ?

M. le président. La parole est à M. Hervé Mariton.

M. Hervé Mariton. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un budget pour un projet.

Après l'intervention que nous venons d'entendre, nous nous rendons compte à quel point les choix politiques peuvent différer. L'objet de notre débat est de faire le choix le plus justifié.

La présentation du Gouvernement constitue un triptyque : moins de dépense ; moins de déficit ; moins d'impôt. C'est neuf, c'est clair, c'est bien. C'est en outre conforme – tant mieux ! – à la demande de l'opinion.

Cette dernière est actuellement plus sensible à l'impôt, et elle est probablement moins que jamais flattée par le niveau de la dépense.

C'est le cas en France, mais aussi en Europe et même dans le monde.

Une telle stratégie n'est donc pas spécifique à notre pays. Mais devrions-nous, parce que les autres cherchent à réduire l'impôt et la dépense, faire exprès un choix différent, quitte à nous engager dans une mauvaise direction ?

De plus, la comparaison avec l'étranger prouve que le choix est efficace et démontre l'inefficacité de certains choix effectués dans le passé.

Le Gouvernement a raison de dire, au vu des stratégies budgétaires suivies depuis longtemps, que, si la dépense publique et l'emploi public étaient par eux-mêmes des moyens de régler le problème du chômage, la France serait championne, et cela se saurait.

Ce choix, nous le partageons. Nous le partageons largement. C'est pourquoi nous disons au Gouvernement que l'ambition qu'il met dans ce choix reste à mi-chemin. Un déficit à 284 milliards, en baisse de 5 milliards, ce n'est pas – disons-le clairement – phénoménal. Une dépense qui chute de 1,5 % en francs constants – l'effort portant, plutôt, au demeurant, sur l'investissement, qui enregistre un recul de 15 % –, c'est intéressant, mais, là aussi, on reste à mi-chemin. D'autres pays, qui ne sont pas plus inconscients que nous dans leur stratégie budgétaire, qui ont aussi des compromis à établir avec leur opinion et des explications à lui donner, sont allés plus loin, plus vite et de manière plus décidée dans cette voie.

Un exemple, monsieur le ministre. Vous lancez un débat sur la part de l'emploi public – c'est là un débat important car le respect dû aux personnes exige que leur soient expliquées les données du problème – pour obtenir une réduction de 6 000 emplois. On entend certains se

demander si cela valait la peine, pour 6 000 emplois, d'engager un tel débat, avec la pédagogie que cela suppose et le coût politique que cela peut comporter. Nous le pensons, car c'est le début d'un cheminement politique. Mais la modestie de ce qui est proposé dans le projet de loi de finances doit être soulignée afin que nous soyons incités à aller plus loin.

L'impôt baisse, monsieur le ministre. La décision est courageuse, mais sa portée demeure modeste, et le message est encore brouillé. Ainsi que plusieurs collègues du groupe UDF le souligneront, le problème de l'ajustement de la TIPP se pose, et ne se réduit pas, contrairement à ce que l'on prétend, à des raisons techniques. J'ai même entendu le propos extravagant selon lequel, à ne pas suivre l'inflation, on déshabituerait les Français de voir augmenter la TIPP ! La compensation de l'effort que vous feriez sur la TIPP pourrait, techniquement, être trouvée, et cela constituerait un message clair.

Qu'en est-il, par ailleurs, des prélèvements provisoires instaurés en 1995 ? On en a vanté les mérites – vous-même l'avez fait ces dernières semaines et ces derniers jours –, avec des arguments qui ne sont pas faux, comme le rôle de protection du marché qu'assure la TVA. Mais s'agit-il d'ajustements provisoires ou d'une évolution structurelle de notre fiscalité ? Dans ce débat, il y a probablement un argument de trop ! Il est nécessaire, dans les mois qui viennent, en tout cas lors de la préparation du projet de loi de finances pour 1998 et dans le cadre du débat d'orientation budgétaire que nous aurons dans quelques mois, d'avancer sur ce terrain.

Enfin, dans la présentation du budget, on continue parfois – et c'est le cas, monsieur le ministre, de certains de vos collègues – de mesurer la qualité de telle action à l'aune de son ampleur budgétaire. Si l'on pense vraiment qu'il faut une autre orientation budgétaire et que celle-ci ne doit pas être un « habillage » en réponse à une contrainte conjoncturelle mais un vrai choix politique, il faut perdre l'habitude de vanter un budget en faisant valoir son augmentation. Ce n'est pas parce que tel budget augmente que l'on attache une réelle importance à la politique qu'il vise à mettre en œuvre. Or il faut reconnaître, même si cette remarque peut paraître sévère, que ce sont là des propos que l'on a parfois entendus, y compris dans les dernières semaines.

Soyons cohérents ! Au cours des années, de nouvelles niches fiscales sont créées. Vous nous proposez une clarification à cet égard : c'est s'engager sur un chemin difficile. L'affaire est d'importance. Ne la compliquez pas au fil des mois !

Pour accompagner l'ambition du Gouvernement et l'aider à passer le gué, il nous faudra faire œuvre de pédagogie. Or c'est chose difficile.

Il faut convaincre le Gouvernement : il affiche sa volonté sur l'objectif, mais il doit être ouvert au débat sur les moyens avec le Parlement. Il est normal – ce n'est pas là une observation très originale – qu'un gouvernement propose des choix budgétaires à sa majorité. En général, celle-ci les partage. Mais des ajustements intérieurs peuvent être opérés, afin que le budget soit amélioré. Aussi, nous vous disons : « Chiche ! » L'effort de pédagogie que vous voulez engager avec nous et avec l'opinion suppose de rester ferme quant à la stratégie budgétaire, mais implique un réel débat sur certains choix relatifs aux recettes ou aux dépenses, dès lors que l'équilibre général n'est pas remis en cause – ce que, bien entendu, nous ne souhaitons pas.

Il faut ensuite convaincre la majorité : nos comportements doivent être cohérents, que nous soyons élus nationaux ou élus locaux. Nous n'avons pas à promouvoir ici quelque syndicalisme d'élus locaux. Les enjeux sont considérables. La maîtrise des dépenses publiques est une exigence qui s'impose à tous les parlementaires et élus locaux.

M. Alain Rodet. C'est du masochisme !

M. Hervé Mariton. Non ! De l'intérêt partagé !

Enfin, et surtout, il faut convaincre les Français. C'est le « vote de confiance » qui compte le plus. Le travail sera manifestement difficile, et il ne doit pas être sous-évalué. Une grève aura lieu demain. Nous ne pouvons en prévoir l'impact. Mais le fait est là et montre qu'il faut approfondir l'explication.

La réforme fiscale n'a pas été très bien accueillie, ni très bien comprise – ce n'est pas vous faire injure que de vous le dire –, alors qu'elle aurait dû être accueillie avec sympathie.

Il faut expliquer, démontrer. Et surtout, monsieur le ministre, il ne faut pas brouiller les messages. Il faut des choix clairs, univoques.

Ainsi, dans la réforme fiscale, le bilan net n'est pas, quelles que soient vos explications, le seul enjeu. La clarté, la confiance, la certitude du bénéfice sont essentiels. Je l'ai dit à plusieurs reprises dans les mois qui se sont écoulés : il faut éviter d'équilibrer des plus et des moins.

L'objet, aujourd'hui, est de stimuler l'économie de notre pays et de convaincre nos concitoyens, de les convaincre notamment des mérites de la réforme fiscale. Mais le fait est là et montre qu'il faut approfondir l'explication.

M. Maurice Depaix. Ils n'en sont effectivement pas convaincus !

M. Hervé Mariton. Il faut d'abord ouvrir les esprits, débloquer les mentalités, assurer un passage. La réforme technique idéale, c'est bien, mais il faut que les Français acceptent de jouer le jeu. Et tel est l'enjeu du projet de loi de finances pour 1997.

Pourquoi tout cela ? Evidemment pour éviter le décrochage de la France ! Faut-il toujours être différent des autres ? Bien sûr, nous invoquons souvent l'exemple français. Encore faut-il que ce soit un bon exemple. Ne prenons pas le risque de choisir des directions dangereuses alors que d'autres pays auraient adopté des stratégies plus flatteuses dans leurs choix économiques, dans leurs choix budgétaires, dans leurs perspectives de croissance et d'emploi ! Le fait d'être différent et isolé des autres n'est pas une fin en soi.

Ce projet de loi de finances nous permet – ce n'est pas l'enjeu principal, mais c'est un élément à prendre en considération – d'aller vers les critères de convergence de Maastricht.

Le budget exprime notre conscience du monde et notre volonté de gagner. Ce n'est pas une discipline absurde que nous nous imposons à nous-mêmes. C'est la volonté de garder un espace de souveraineté, de gagner dans un monde ouvert, d'adapter notre politique de dépense, d'adapter aussi notre politique de l'impôt.

Vous l'avez souligné hier devant notre groupe – c'est un point important qui est à inscrire au débat des mois et des années qui viennent –, l'impôt a été établi en France dans le contexte d'une économie fermée. Nous

sommes aujourd'hui dans le contexte d'une économie ouverte où se créent des horizons dans lesquels nous devons avoir la volonté de gagner. Manifestement, la politique fiscale doit s'adapter à cette donne nouvelle.

Au fond, le débat que porte ce projet de budget, c'est celui entre la volonté de gagner et la résignation à l'isolement. Or, dans l'isolement, les citoyens ne gagnent pas ; ils doivent le comprendre, et ce n'est pas facile.

Il faut mobiliser les Français en faveur de ce que soutient un budget, c'est-à-dire une ambition pour un projet. Il faut aussi créer les conditions nécessaires pour que ce budget gagne.

Pour cela, il convient de réformer l'Etat, car vous ne parviendrez pas à réduire les dépenses publiques et à diminuer l'impôt si vous ne réformez pas l'Etat. Mais cette réforme ne consiste pas seulement à réajuster les pouvoirs entre Paris et la province, à déconcentrer, à décentraliser, même si, parfois, à l'UDF, nous craignons de voir la décentralisation un peu mise sur le côté.

La réforme de l'Etat, c'est aussi la réforme de l'économie même de l'Etat et de son fonctionnement. Le Gouvernement doit écouter et faire des propositions et écouter ce qu'il peut entendre ici.

La réforme de l'Etat, c'est également innover. Je vais citer un exemple très concret, monsieur le ministre, qui est un peu le reflet de ce que pense la France rurale. Il est minuscule mais significatif. Un de vos collaborateurs me disait l'autre jour la bronca que provoqueraient dans le pays les mesures budgétaires que pourrait prendre votre propre administration en matière de gestion des postes du Trésor. Mais au nom de quoi devrait-on toujours considérer que le poste le moins chargé doit être supprimé et ses fonctions couvertes par un fonctionnaire venant du chef-lieu de l'arrondissement ou de la préfecture ? Pourquoi ne pourrait-on pas imaginer, au contraire, de garder une trame à laquelle nos concitoyens sont attachés, en chargeant l'emploi du temps de tel ou tel fonctionnaire en lui attribuant un certain nombre d'autres fonctions intéressantes qui lui ouvriraient d'autres horizons de travail ?

Le comportement facile est celui qui consiste à « déshabiller » les points apparemment faibles et à concentrer. Je crois que dans l'effort que nous avons à mener, il faut innover, il faut faire partager les enjeux au plus fin du territoire, et donc maintenir une certaine trame. Il convient éventuellement de solliciter les agents, bousculer un peu les conditions d'exercice et faire en sorte que le système trouve un meilleur équilibre.

Nous devons définir des priorités, qu'il s'agisse, par exemple, du secteur de l'éducation, du secteur rural ou des problèmes qui se posent dans les banlieues.

Nous devons souligner notre attachement au service public. Je trouve que nous l'évoquons trop peu dans la majorité, pourtant nous sommes attachés au service public, et plus que d'autres ici. Nous soulignons simplement la nécessité qu'il y a à ouvrir le débat entre la pertinence des missions et l'évolution des structures.

En matière de structures, monsieur le ministre, il faut savoir innover, trouver un certain nombre d'idées nouvelles. En effet, si vous cherchez à adapter le service public dans son cadre actuel, vous serez accusé du péché de vouloir constamment restreindre, limiter, « déshabiller » un certain nombre des services offerts à la population, de désorienter les citoyens. L'innovation peut, au contraire, permettre de concilier l'évolution des missions, l'adaptation des structures, la demande des citoyens et la nécessaire réorganisation des services.

Il faut mobiliser les Français non seulement par la réforme de l'Etat, mais aussi par la relance de l'économie. La mobilisation des énergies passe par la réforme fiscale. Vous la proposez dans ce budget. Cela a l'air simple, trop simple. Pourtant, c'est ce que nous proposons dans nos projets électoraux. Quel crime y a-t-il à ce qu'un projet de budget traduise les propos que tiennent des parlementaires lorsqu'ils rencontrent leurs concitoyens lors de campagnes électorales ?

Il s'agit du début d'une stratégie. Il faut poursuivre dans cette voie. Faire le contraire affaiblirait notre économie.

M. le président. Il faudrait arriver à votre conclusion, mon cher collègue !

M. Hervé Mariton. Il faut redéfinir notre ambition pour l'emploi. Vous vous attellez à cette tâche, monsieur le ministre, en limitant le nombre des emplois publics, en redéfinissant les aides à l'emploi dont on a bien vu ici qu'elles étaient dans bien des cas plus ou moins efficaces. N'est-ce pas là le vrai moyen de créer des emplois ?

La mobilisation des Français passe aussi par le retour de la solidarité. La dépense publique n'est plus synonyme de progrès social. La réforme fiscale que vous nous proposez met en avant des éléments essentiels de la solidarité, comme la famille. La contrainte financière rappelle à la solidarité de proximité.

Voilà quelques éléments importants et mobilisateurs d'un budget qui doit permettre d'apporter des réponses plus concrètes, plus audacieuses et plus responsables.

Des réponses plus concrètes. C'est le cas en matière d'emploi. Nous nous engageons sur une voie qui permettra de rendre plus efficaces les politiques de l'emploi, en diminuant le nombre des emplois publics, en définissant mieux les aides à l'emploi et en créant une dynamique d'ensemble de l'économie.

Des réponses plus audacieuses. Nous ne devons pas abandonner l'ambition d'ouvrir de nouveaux horizons : c'est l'enjeu de la politique, de la recherche et de celle de l'enseignement supérieur. C'est peut-être ce qui manque un peu au débat dans notre pays. Une fois qu'on a parlé des problèmes de la France, on n'a pas tout vu, on n'a pas tout dit. Ces horizons nouveaux, d'autres les expriment parfois mieux que nous dans le monde. L'adaptation aux nouvelles technologies ne se fait pas aussi vite en France qu'elle se fait ailleurs. Il y a là, je crois, un sujet d'inquiétude.

Des réponses plus responsables. Nous voulons exprimer une nouvelle exigence du citoyen vers la collectivité qui dépense et de la collectivité vers le citoyen qui assume cette dernière. Bref, il faut retrouver le principe de responsabilité.

Monsieur le ministre, les Français rejettent les effets d'annonce. Ils veulent du sérieux et de l'avenir, ils réclament un bon budget pour un projet où l'espoir trouve sa place. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Raymond Lamontagne.

M. Raymond Lamontagne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget que nous sommes amenés à discuter depuis hier au sein de notre assemblée, et que la commission des finances a globalement approuvé, constitue de la part du Gouvernement d'Alain Juppé et des ministres des finances et du budget un acte courageux et nécessaire.

Depuis des années notre pays vivait au-dessus de ses moyens et les dépenses publiques ne cessaient de croître. Cela ne pouvait plus durer. Notre situation économique est trop grave pour que nous puissions nous permettre de différer des réformes fortes, même si toutes ne peuvent *a priori* acceptées par la totalité des Français.

Pour 1997, il nous est proposé une stabilisation des dépenses en francs courants, c'est-à-dire une baisse en francs constants, sans qu'aucun budget ne soit sacrifié.

Il faut que les dépenses publiques cessent de prospérer aux dépens de la compétitivité de notre économie.

Il nous est proposé une diminution des prélèvements obligatoires de 25 milliards sur l'impôt sur le revenu, avec l'engagement de porter cette baisse à 75 milliards d'ici à cinq ans. Cet engagement est inscrit dans la loi, et c'est exceptionnel.

Les barèmes et les mesures d'accompagnement qui nous ont été présentés prouvent à l'évidence que cette réforme est socialement juste. Elle profite à tous, notamment aux plus défavorisés.

M. Didier Migaud. Ce n'est pas vrai !

M. Raymond Lamontagne. Elle ne profite pas aux plus riches, comme voudraient le faire croire certains orateurs, mes chers collègues.

M. Maurice Depaix. Si !

M. Raymond Lamontagne. Non, puisque plus d'un million de contribuables ne seront plus assujettis. Il s'agit, bien entendu, des plus modestes.

Il nous est proposé aussi une diminution de 4 milliards du déficit par rapport à 1996. Cet effort traduit la volonté du Gouvernement de ne pas tirer de chèques sur l'avenir.

Il nous est proposé la création d'allègements fiscaux en faveur de l'emploi. Ces mesures concernent les PME, ainsi que les particuliers qui réaliseront des travaux dans leur habitation principale : la déduction fiscale pourra atteindre jusqu'à 8 000 francs pour 40 000 francs de travaux. Cela permettra d'éviter, comme l'a rappelé hier M. le ministre du budget, le recours au travail au noir.

Il nous est proposé également la suppression ou la limitation de certains avantages spécifiques que tous critiquaient car trop souvent injustifiés, mais que beaucoup défendent aujourd'hui par démagogie sous la pression de ceux qui en bénéficient.

Les cinq minutes qui me sont accordées ne me permettent pas d'entrer plus dans le détail de ce projet, mais j'avoue ne pas comprendre ceux qui, dans les médias et à cette tribune, critiquent sévèrement ce budget qui met un terme aux dépenses toujours plus importantes des services de l'Etat et qui, simultanément, engage une réforme fiscale souhaitée par tous, amorçant ainsi une diminution des prélèvements obligatoires et une réduction du déficit de la nation. Certains de nos collègues qui prônent une plus forte diminution des divers impôts et taxes ne manqueront pas, lorsque nous examinerons la seconde partie du budget et les dépenses par ministère, de proposer des amendements rétablissant ou augmentant les dépenses envisagées.

Pour ma part, j'aurais souhaité, comme beaucoup d'entre nous, aller vers plus d'allègements fiscaux. Seulement, je constate, après avoir examiné les dépenses des différents ministères, que plus de rigueur était difficile pour 1997. Je souhaite vivement que les 4 milliards de réduction du déficit soient préservés, sinon augmentés. Même si certains pensent que le rôle d'un homme politique et de rendre possible ce qui est souhaitable,...

M. Alain Rodet. Nécessaire !

M. Raymond Lamontagne. ... je reste persuadé que nous devons, dans ce budget, nous en tenir au possible. Il faut cesser de rêver. Les ressources des Français sont limitées, et si nous voulons amorcer une reprise importante de l'emploi – et c'est bien le but –, nous devons, en matière de dépenses, limiter nos ambitions.

Je souhaite, depuis que je siége dans cette assemblée – et je pense ne pas être le seul –, une diminution des prélèvements obligatoires, une réforme de la fiscalité, une maîtrise des dépenses publiques et une réduction du déficit. C'est ce que, avec courage et détermination, le Gouvernement nous propose aujourd'hui.

Je ne suis pas sceptique. Je suis même très confiant. Car ce budget a aussi une grande qualité, il est sincère.

M. Maurice Depaix. Non !

M. Raymond Lamontagne. Si !

Sous réserve de certains amendements que propose la commission des finances et qui ne mettront pas en cause l'équilibre de ce budget, je le voterai sans hésitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean Arthuis, ministre de l'économie et des finances. Merci, monsieur Lamontagne !

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Delmas.

M. Jean-Jacques Delmas. Monsieur le ministre, en présentant votre budget vous avez parlé de budget de rigueur, et vous n'êtes pas le seul à le penser.

Il s'agit aussi de limiter les déficits publics à 3 % du PIB pour rendre indiscutable la qualification de la France à la monnaie unique.

Pour ma part, je qualifierai votre budget de budget obligatoire d'assainissement des comptes publics de la nation. En effet, comment peut-on accepter indéfiniment d'avoir un budget de fonctionnement en déficit de plus de 100 milliards ? Comment accepter d'emprunter 656 milliards pour ne réaliser que 169 milliards d'équipement, cet emprunt servant, entre autres, à rembourser 372 milliards d'emprunt et le déficit de la section de fonctionnement ?

Pourtant, malgré l'effort accompli, la dette ne baissera que de 4 milliards de francs, alors que les crédits destinés à l'équipement civil diminueront de 10 milliards de francs entre 1996 et 1997. Il faudra donc réaliser un effort plus important en 1998 et dans les années à venir, nous en sommes conscients.

Cependant, monsieur le ministre, je souhaiterais formuler trois observations.

Premièrement, s'il y a effort, celui-ci doit être réparti équitablement. Je regrette que cela n'apparaisse pas forcément dans votre projet de budget.

L'aménagement du territoire ne semble plus être une de vos priorités, puisque ce budget est en baisse de 15,5 %. Quant à l'aménagement rural, il est manifestement encore plus maltraité. Pourtant, notre pays a besoin d'un effort de rééquilibrage entre les villes et l'espace rural. Il n'est pas possible de continuer à concentrer la population de notre pays dans des zones sururbanisées et laisser se désertifier des espaces entiers de notre territoire.

La réponse au mal de vivre dans les banlieues ne peut se résumer à un énième plan pour la ville. Il faut permettre à notre société de retrouver les valeurs fonda-

mentales que sont nos racines, la famille et la solidarité ; or les jeunes les trouveront plus facilement dans l'espace rural que dans les banlieues.

Équilibrer le budget, c'est bien ; rééquilibrer notre territoire, c'est aussi très important.

J'en viens à ma deuxième observation. Je vous soutiens, monsieur le ministre, quand vous proposez le non-renouvellement des postes de 5 600 fonctionnaires qui partent à la retraite. Néanmoins, malgré cela, les dépenses de personnel vont passer, entre 1996 et 1997, de 567 à 582 milliards, soit 30 % du budget de fonctionnement de la nation.

Pour autant, monsieur le ministre, je vous demanderai d'être vigilant. Trop souvent, en effet, la suppression des postes ne se fait pas dans les directions centrales ou régionales, mais dans les services qui sont directement en contact avec la population, dans les écoles, dans les subdivisions de l'équipement. Il faudra donc être vigilants sur les emplois qui seront supprimés.

M. le ministre de l'économie et des finances. J'y veillerai !

M. Jean-Jacques Delmas. Troisième observation. Quand un effort de rigueur est demandé, tout le monde doit y participer équitablement. Ce n'est pas toujours le cas, et j'en donnerai deux exemples.

Ainsi, le fonds de gestion de l'espace rural est supprimé alors que l'aide de l'État aux transports collectifs de la région parisienne est en hausse de 130 millions de francs. Pourtant, l'État participe déjà, à hauteur de 5,3 milliards de francs, aux transports collectifs de la région Ile-de-France et son engagement en matière de fonctionnement représente 70 % de l'aide publique. Ne pensez-vous pas que les collectivités concernées, qui ne sont pas les plus pauvres de notre pays et dont les bases des impôts locaux – taxe professionnelle, foncier bâti, taxe d'habitation – augmentent beaucoup plus vite qu'ailleurs, pourraient participer davantage, et l'État, progressivement, un peu moins ?

N'est-il pas symptomatique que le fonds de gestion de l'espace rural soit supprimé du budget pour 1997 ?

M. Didier Migaud. Eh oui !

M. Jean-Jacques Delmas. En 1996, il était doté de 350 millions. En 1997, il n'aura rien ! Comme si l'aménagement de l'espace rural et l'entretien de celui-ci n'étaient plus indispensables ! A quand d'ailleurs, le plan de développement rural inscrit dans la loi d'aménagement du territoire ?

La surconcentration urbaine est une réalité. Elle n'est pas le résultat d'un choix de société, mais provient des orientations des gouvernements successifs de notre pays qui n'ont pas raisonné et qui ne continuent à raisonner qu'au travers du développement des villes et des infrastructures, oubliant des pans entiers de notre territoire. Vous savez certainement, monsieur le ministre, que, chaque année, c'est un dixième de la superficie agricole d'un département qui disparaît au profit de l'urbanisation.

Pourquoi le fonds de gestion de l'espace rural ne serait-il pas alimenté par une taxe de changement de destination des terres ?

Trouvez-vous normal que des terrains agricoles, une fois urbanisés, voient leurs prix multipliés par 100, parfois par 1 000 ? Une taxe de 3 francs au mètre carré de terrains nouveaux urbanisés serait largement suffisante pour abonder le fonds de gestion de l'espace rural.

Voilà, monsieur le ministre, les quelques réflexions que m'inspire le budget que vous nous présentez. Je le voterai parce que je suis conscient de l'obligation de rigueur, mais je souhaite que la rigueur soit la même pour tous et que l'aménagement du territoire – en particulier l'aménagement rural – reste une priorité nationale et celle du Gouvernement.

M. le président. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre, cette loi de finances présente un caractère historique : pour la première fois, nous avons une conjonction de la baisse de l'impôt et de la réforme fiscale.

La baisse de l'impôt n'est pas une nouveauté. Déjà, en 1994, nous l'avions entreprise : 19 milliards en moins. Je vous rappelle que 1994, c'est également une année de croissance et de réduction du chômage pendant onze mois consécutifs. Il convient de s'interroger sur ces conjonctions positives.

Après la parenthèse de 1995, nous revenons à une politique de baisse de l'impôt, accompagnée d'une véritable réforme fiscale. A mon avis, cette réforme fiscale ne pourra réussir que si elle s'inscrit dans la durée, que si ses effets sont perceptibles dès 1997 et si elle est perçue comme juste.

Il me semble essentiel que cette réforme s'inscrive dans la durée. A l'évidence, l'échéance politique de 1998 sera déterminante. Ce sera l'un des sujets majeurs du véritable débat démocratique qui doit intervenir à cette époque entre l'actuelle majorité et l'opposition socialiste.

La deuxième condition de la réussite de la baisse de l'impôt, c'est que ses effets soient perceptibles dès 1997. Nous devons triompher du scepticisme de nos concitoyens-contribuables qui doutent de cette baisse. Si celle-ci n'est pas perceptible dès 1997, nous ne pourrions plus insister sur la réduction de la dépense publique. En effet, cela n'est possible que si, à côté, il y a des informations positives en matière fiscale.

Dans ce contexte, nous ne pouvons pas disperser la réduction fiscale sur plusieurs impôts. Et j'en viens au débat qui oppose ceux qui prônent une diminution de l'impôt sur le revenu à ceux qui préféreraient une baisse de la TVA. Avec 25 milliards d'économies, nous ne pouvons évidemment pas agir significativement sur le montant de la TVA. Je vous rappelle que la valeur du point de TVA au taux normal est de 30 milliards. Une réduction sur le point de TVA n'aurait pas été perçue et aurait été engrangée, pour l'essentiel, par les réseaux de distribution. Il est vrai que, avec une économie fiscale de l'ordre de 50 milliards, le débat aurait été tout autre, mais nous n'en sommes pas là.

En outre, ne nous laissons pas piéger par l'affirmation selon laquelle la TVA serait injuste, contrairement à l'impôt sur le revenu qui serait juste. Je vous rappelle en effet que la TVA est le seul impôt qui pèse sur les produits importés, ceux qui échappent aux charges sociales. Je vous rappelle également que l'épargne est totalement exonérée de TVA. Or l'un des problèmes de notre fiscalité, c'est de parvenir à un meilleur équilibre entre l'impôt portant sur les revenus du travail et celui applicable à l'épargne. A l'évidence, il fallait donc agir sur un impôt direct, connu des contribuables, perçu comme tel. D'autres possibilités étaient certainement envisageables mais, en l'espèce, l'impôt sur le revenu est symbolique et il fallait mettre l'accent dessus.

Votre réforme, monsieur le ministre, doit être perçue comme juste. A cet égard, je me félicite que vous entrepreniez de supprimer les niches fiscales. Evidemment,

c'est désagréable pour les intéressés, mais c'est indispensable dans une perspective de modernisation de notre fiscalité. Vous respectez d'ailleurs ainsi les engagements que vous avez su prendre, il y a un an, lors du débat sur la loi de finances. La réduction des avantages sur les frais professionnels concerne 115 professions. Or on ne parle actuellement que d'une seule. Nous ne pouvons évidemment pas la dissocier des autres, fût-elle médiatique. Il faut que nous sachions conserver une logique en la matière. Mes chers collègues, je vous engage à être prudents. Si nous instaurions une dérogation pour le monde de la presse, nous donnerions le sentiment d'une collusion entre celui-ci et le monde politique, sentiment qui génère des réactions extrémistes de la part de certains de nos concitoyens et que nous devons à tout prix éviter de donner.

La justice passe donc par la suppression de l'ensemble des niches fiscales et je crois à la dynamique de la suppression des privilèges. Je pense en particulier à la déduction spécifique appliquée aux SOFICA. Cet avantage fiscal est aujourd'hui concentré sur 2 900 contribuables seulement – je vous renvoie au rapport de La Martinière –, mais il pèse lourdement sur le budget de l'Etat puisque celui-ci perd en moyenne 50 000 francs par contribuable.

La justice doit également apparaître à l'égard des familles. En creux, ce budget contient une excellente nouvelle : le funeste projet de fiscalisation des allocations familiales est abandonné. Nous devons le dire de façon très explicite car bon nombre de familles ont encore à l'esprit ce projet qu'elles redoutaient. Nous aurions donc tort de nous taire sur ce point. Dans l'intérêt des familles toujours, vous supprimez la décote, système complexe qui était extrêmement pénalisant pour les familles modestes, mais malgré tout imposables à l'impôt sur le revenu. Cette évolution est extrêmement positive. Elle était souhaitée depuis longtemps et je m'en réjouis. Mais, de grâce pour les familles, maintenez la déduction pour les intérêts d'emprunt de la résidence principale ! Ne découragez pas l'accession à la propriété ! L'élément fiscal est un élément déterminant de la motivation d'achat. Ne le supprimons pas, surtout en cette période de crise de la construction et de difficultés pour le bâtiment !

Comment traiter de la justice sans aborder le problème de la tranche marginale maximale de l'impôt sur le revenu. Dans le cadre de cette réforme, vous envisagez de la réduire. Soit, mais attention au message perçu par nos concitoyens ! Il me semble que cet avantage fiscal dont vont bénéficier les revenus salariaux élevés devrait être gagé par certaines dispositions. C'est pourquoi je vous proposerai, comme je le fais chaque année, un dispositif permettant de taxer les œuvres d'art au titre de l'impôt sur la fortune. Il serait en effet cohérent de ne pas appliquer l'ISF uniquement à l'immobilier et de taxer également ce type de patrimoine, car c'est de l'argent qui dort.

De même, toujours pour compenser la réduction de la tranche maximale qui favorise les hauts revenus, je vous propose de faire évoluer la législation sur les contrats d'assurance vie. En matière d'assurance vie, il y a trois types d'avantages : un avantage à l'entrée – il évolue sensiblement dans ce projet de budget –, un avantage à la sortie – on n'y touche pas – et un avantage au titre des droits de succession. Je vous propose de plafonner ce dernier lorsque les contribuables sont eux-mêmes imposables à l'impôt sur la fortune. Je ne fais là que reprendre les propositions figurant dans l'excellent rapport de Dominique de La Martinière. Cela me semble indispensable. A cet égard, je ferai le parallèle entre les transmissions d'entreprises, qui sont lourdement taxées, et les transmis-

sions par le biais de l'assurance vie, qui sont épargnées. Cette situation est mal comprise de l'opinion, en particulier des dirigeants d'entreprises, des gens qui investissent et qui créent ainsi des emplois. Il est parfois bon de revenir aux grands classiques de l'économie : il y a le salaire, le capital et la rente. Il faut réduire l'impôt sur les salaires, encourager le capital dans la mesure où il est productif et créateur d'emplois, mais il faut savoir taxer la rente dans la mesure où elle n'est pas dynamique au regard de l'économie.

Votre budget s'inscrit dans cette logique. Il ne va peut-être pas au terme de ce dispositif, mais je salue l'esprit de réforme qui y préside. Cette réforme est réaliste. Elle est courageuse et, plus que tout, elle est nécessaire.

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'année dernière à la même époque nous étions dans l'attente des propositions du Gouvernement pour assurer la maîtrise des dépenses sociales et sauvegarder la sécurité sociale. Cette année, nous sommes saisis d'un projet de budget qui traduit la volonté de maîtrise des dépenses de l'Etat et de réduction des déficits publics. Il y a donc, à cet égard, une continuité certaine dans l'action difficile du Gouvernement attaché à traiter enfin des sujets et des problèmes que les gouvernements précédents n'avaient pas toujours pu ou parfois, plus grave, n'avaient pas toujours voulu assumer.

Maîtriser la dépense publique, c'est respecter le contribuable et répondre aux attentes du citoyen ; c'est aussi respecter les générations futures auxquelles nous n'avons pas le droit de léguer un pays qui serait criblé de dettes – et cela n'a rien à voir avec le traité de Maastricht. La jeunesse de notre pays mérite plus de respect.

Je veux également vous donner acte que, même si des maladroites ont été commises sur tel ou tel poste de dépenses, ce budget ne comporte pas que des restrictions, bien au contraire. Le rapporteur du budget des affaires sociales que je suis constate, par exemple, que ce budget crée 2 000 postes de travailleurs en CAT, qu'il comporte une hausse de 6 % des crédits consacrés aux handicapés ainsi que de nouveaux crédits pour la lutte contre la drogue et pour l'aide à l'enfance. Mais cela n'est jamais dit tant l'excès de critiques est de règle dans notre pays.

Quant à la réforme de l'impôt sur le revenu qui nous est proposée, pourquoi ne pas avouer qu'il y a débat dans nos rangs ? Il y a ceux qui plaident pour une baisse de la TVA – nous en avons entendu –, ceux qui demandent une diminution, au moins relative, de la fiscalité pétrolière, ceux qui préféreraient un élargissement du nombre de contribuables et ceux qui se félicitent de la réduction de celui-ci de 1,4 million ou même de 2 millions. Bref, il y a un certain désordre dans les esprits sur ces bancs. Aussi, monsieur le ministre, je vous donnerai très librement mon point de vue.

J'estime que, dans la situation actuelle, s'il faut effectivement aménager la fiscalité de l'impôt sur le revenu, il ne faut toutefois pas oublier que la réduction des taxes qui pèsent sur l'emploi doit rester la priorité. Les charges sociales, patronales et salariales, atteignent en effet un niveau particulièrement élevé en France. Qu'on le veuille ou non – il faut le rappeler sans cesse – elles agissent comme un frein à l'embauche et ponctionnent le pouvoir d'achat des salariés. Je comprends bien que vous soyez obligé d'annoncer une baisse de l'impôt pour pouvoir supprimer des niches fiscales, mais n'oublions pas que, en France, l'impôt sur le revenu reste, parmi le montant global des prélèvements, inférieur à ce qu'il est dans d'autres

pays ! C'est la raison pour laquelle je vous demande, monsieur le ministre, qu'à l'avenir toutes les marges disponibles soient affectées à l'allègement des charges patronales et salariales pour lesquelles nous nous sommes les recordmen d'Europe,...

M. Jean-Jacques Weber. Très juste !

M. Adrien Zeller. ... comme le démontrent toutes les études comparatives. Cela doit être la priorité de demain. Je comprends bien que vous ayez fait des choses en matière d'impôt sur le revenu, mais n'oublions pas ce grand axe de nos préoccupations.

Il conviendrait aussi, monsieur le ministre, d'opérer une remise en ordre de certaines mesures fiscales et sociales qui font double emploi. Cela concerne même certains aspects de la politique familiale. Je pense au quotient familial, à l'incitation à l'emploi à domicile et à l'allocation de garde d'enfants. Le total des avantages ainsi consentis peut atteindre 5 000 francs par enfant et ce ne sont pas forcément les familles les plus modestes qui en bénéficient. Je ne suis pas pour la suppression de ces dispositions mais pour le plafonnement de leurs effets. Vous pourriez faire là, monsieur le ministre, des économies relativement raisonnables.

Par ailleurs, il est nécessaire de mieux associer les efforts d'économies de dépenses publiques, à la réforme de l'Etat et à la décentralisation. Je me souviens à quel point l'un de vos prédécesseurs, aujourd'hui notre collègue, à savoir Nicolas Sarkozy, il avait plaidé ici pour la décentralisation partielle du RMI. Il n'avait pas pu convaincre cette assemblée, ni même certains de ses collègues du Gouvernement, présidents de conseils généraux.

M. Nicolas Sarkozy. Hélas !

M. Adrien Zeller. Mais il n'y aura pas de maîtrise des dépenses du RMI sans une réforme de celui-ci et sans sa décentralisation, au moins partielle. Nous en sommes ici convaincus : il n'y aura pas activation des dépenses sociales s'il n'y a pas, en même temps, un mouvement de décentralisation. Il ne faut pas se cacher la vérité et le clamer haut et fort. C'est le rapporteur du budget du RMI qui vous le dit.

M. Jean-Jacques Weber. C'est très juste !

M. Adrien Zeller. Enfin, il faut maintenir un haut niveau d'investissement public dans notre pays. Je ne plaide pas ici pour n'importe quel projet pour faire n'importe quoi, c'est une réflexion sérieuse que je vous propose. Le taux de rentabilité de 8 % aujourd'hui retenu pour faire émerger les projets n'est pas le bon. La preuve, c'est que la France est aujourd'hui exportatrice nette de capitaux – personne ne le sait ; en tout cas personne ne l'a dit ici. Sa capacité d'investissement est supérieure de 1,5 % du PIB à ses investissements réels et l'exportation nette de capitaux qui est d'ailleurs générée par les excellents résultats de notre commerce extérieur, est de plus de 100 milliards par an. Mais un pays ne peut pas exporter ses capitaux et conserver son taux de chômage. Il faut donc réfléchir très sérieusement à la manière de faire émerger de nouveaux projets – de bons projets, bien entendu – et de relancer l'activité. Il y a là une réflexion à mener car nous ne devons pas cumuler aujourd'hui tous les inconvénients de la marche vers la monnaie unique sans en ressentir déjà quelques avantages. J'incite vos services à engager un travail dans cette direction.

En conclusion, il faut le dire sans cesse, nous n'en sommes qu'au début des adaptations et des révisions que nous commandent de réaliser la mondialisation et la glo-

balisation de l'économie, la pleine insertion de la France dans l'espace économique européen, ainsi que la révolution permanente que nous imposent l'automatisation, la robotisation dans le domaine industriel et le développement des nouvelles techniques de communication. C'est donc un appel au changement que je vous lance, changement auquel nous devons associer mieux nos concitoyens, les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Balligand et M. Didier Migaud. Changez de Gouvernement et même changez de majorité !

M. le président. La parole est à M. Patrick Devedjian.

M. Patrick Devedjian. Monsieur le ministre, votre budget me paraît bon dans la mesure où il va à l'essentiel : réduction des dépenses publiques et concentration de la baisse de l'impôt sur l'IRPP. A cet égard d'ailleurs, compte tenu des moyens réduits dont dispose l'Etat, je crois que l'on ne pouvait pas opérer une baisse d'impôt, en se dispersant sur trente-six postes : TVA, TIPP, IRPP... Si l'on veut être lisible, il faut se concentrer sur un seul domaine et le choix de l'impôt sur le revenu me paraît heureux.

Quel est notre problème ? C'est le chômage, et le chômage est lié à la croissance. Or, 1,3 % de croissance pour 1996, c'est effectivement peu. Pour la stimuler, il faut agir dans trois directions : la consommation, l'investissement des entreprises et l'exportation.

L'exportation, ça marche plutôt bien. On peut toujours faire mieux, mais ce n'est pas là que l'effort doit être accru dans l'immédiat.

L'investissement des entreprises dépendra du succès de la monnaie unique car elle stimulera la croissance en Europe, elle facilitera les échanges à l'intérieur des pays européens et encouragera les capitaux extérieurs à s'investir sur un marché européen qui aura gagné de la largeur et de la profondeur. Donc, dans ce domaine, il faut un peu de temps mais les résultats viendront. Les marchés anticipent d'ailleurs le succès de la monnaie unique – c'est un fait nouveau – et cette anticipation est de nature à créer une stimulation.

Reste la consommation. Comment la relancer ? L'idée que c'est par la fiscalité qu'on peut le faire en profitant de l'occasion pour procéder à une remise en ordre du barème est à la fois moderne et stimulatrice. Mais je veux apporter une petite inflexion à ce soutien car si l'effort consenti pour l'année 1997 paraît tout à fait raisonnable compte tenu des disponibilités – une baisse de 25 milliards, c'est considérable même si l'on peut toujours demander plus –, en revanche ce qui est affiché pour les quatre années suivantes dans le plan de baisse de l'impôt sur le revenu me paraît très nettement insuffisant. En effet, alors que l'effort est de 25 milliards la première année pour une croissance actuelle de 1,3 % – elle devrait être meilleure l'année prochaine –, il se réduit de moitié chaque année, c'est-à-dire de 12,5 milliards par an, pour les quatre années qui suivent. Cela me paraît en contradiction avec les espoirs que l'on peut avoir en matière de croissance car, si celle-ci s'améliore l'année prochaine, l'effort fiscal pourrait être accru. Si on peut réduire l'impôt de 25 milliards une année de faible croissance, on peut en faire autant une année de croissance améliorée.

Puisque, de toute façon, les dispositions de l'article 59 du projet de loi de finances ont un caractère indicatif – il faudra bien revoter le barème l'année prochaine – je vous propose, monsieur le ministre, d'accepter de doper l'effort

annoncé de réduction sur le barème fiscal pour 1998 et 1999 en contractant sur deux années l'effort prévu dans le projet de loi de finances pour les quatre années au-delà de celle qui est en cours et en faisant le même effort que pour l'année 1997 sur les deux années 1998 et 1999, c'est-à-dire 25 milliards au lieu de 12,5 milliards. Ce serait un signe donné au consommateur. Certes, une réduction fiscale se traduit par une épargne supplémentaire, mais l'épargne n'est pas perdue – ce n'est pas de l'argent qui dort –, elle se traduit par de l'investissement qui viendra stimuler les entreprises. En revanche, à l'égard du consommateur une disponibilité supplémentaire résultera de cet abaissement de l'impôt et permettra à la France d'avoir un barème qui soit compétitif avec celui de ses concurrents. C'est, me semble-t-il, l'essentiel du message à délivrer aujourd'hui dans la mesure où – on le sent bien – ce qui manque pour relancer la consommation, c'est la confiance. Si les électeurs, les consommateurs, perçoivent que cette baisse des impôts n'a pas pour seule perspective une échéance électorale, qu'elle va très au-delà et représente une véritable remise en ordre de notre fiscalité, il en résultera un surcroît de confiance qui se traduira dans la consommation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Weber.

M. Jean-Jacques Weber. Votre projet, monsieur le ministre, me semble construit sur de bonnes bases. Qui, en effet, n'appellerait de ses vœux la maîtrise de la dépense publique, la réduction des déficits et l'abaissement des impôts, taxes ou redevances qui étouffent notre économie et découragent l'initiative ?

Que vous soyez, que nous soyons tous, nous, Français, devant un mur de dettes de 4 000 milliards, conséquence directe de la gestion socialiste passée, qui peut encore l'ignorer quand le remboursement de la dette est devenu le deuxième budget de l'Etat, juste après l'éducation nationale ?

Votre budget contribuera certainement à abaisser ce mur, mais que montrera-t-il, de l'autre côté, aux Français en mal de perspectives ? Du travail pour les entreprises ? Du pouvoir d'achat pour les familles ? L'espoir de se loger mieux ? Celui d'un avenir plus certain pour les enfants ? Plus de sécurité publique, moins de pauvreté, plus de respect pour les gens et, singulièrement, pour les personnes âgées ? Je voudrais le croire.

Pour ma part, j'attendais trois choses de ce budget.

Vos mesures de gestion, bien entendu, et je les approuve. J'espère simplement que les 2,3 % de croissance que vous escomptez se réaliseront. Sinon, nous serons dans une situation difficile.

J'attends également de ce budget qu'il dessine un vrai projet de société, et enfin qu'il libère les énergies productives. Un projet de société qui replace la famille et ce dont elle a besoin au milieu des choix de la nation. Des énergies libérées pour que nos entreprises renouent avec la prospérité, retrouvent l'envie de gagner et d'embaucher, pour que de nouveaux espaces s'ouvrent enfin aux jeunes.

Je ne suis pas sûr, monsieur le ministre, de trouver tout cela dans votre budget, que j'estime malheureusement plus comptable que prospectif, plus autoritaire et directif que rassembleur et, pour tout dire, insuffisamment mobilisateur.

M. Alain Rodet. Eh bien !

M. Jean-Jacques Weber. La mobilisation de notre pays ne peut plus continuer à se faire – je vous le dis clairement et c'est mon opinion depuis longtemps – à coup de circulaires préfectorales. Cela ne donne rien d'autre qu'une gestion rigide et terne. Surtout, cela n'apporte pas de vraies réponses aux grands problèmes.

L'échec des politiques successives de lutte contre le chômage est patent et devrait vous faire sérieusement réfléchir. Une véritable politique de l'emploi ne pourra jamais être conduite efficacement ailleurs que sur le terrain. Sinon, les 150 milliards du budget de l'emploi seront dépensés pour rien.

Une décentralisation convenablement poussée, un dialogue nouveau et respectueux des pouvoirs locaux, traités avec confiance et non plus dans la méfiance actuelle, des décisions prises au plus près de ceux qu'elles concernent, l'arrêt des transferts de charges, voilà des orientations autrement libératrices d'énergie, croyez-moi !

Sans les collectivités locales, rappelait récemment le président René Monory, il n'y aurait plus aujourd'hui d'investissement public en France. Celui des communes, départements et régions représente chaque année – faut-il le rappeler ? – entre cinq et six fois celui de l'Etat, soit près de 180 milliards de francs ? Entre 1990 et 1995, les investissements directs des collectivités territoriales ont augmenté de 12,5 % et leurs subventions d'investissement de plus de 52 %.

La situation économique et sociale actuelle démontre bien que notre société est trop centralisée. On n'y prête pas assez d'attention à l'initiative locale, quand on ne la pénalise pas, on méconnaît ses potentialités. Il y a là, pourtant, monsieur le ministre, de vrais gisements.

Notre système administratif est trop figé. Quant à la politique monétaire, elle est tellement bloquée que je me demande si je ne devrais pas abonder dans le sens de notre collègue André Fanton, qui tient un raisonnement intéressant lorsqu'il évoque une dévaluation compétitive pour répondre à la sous-évaluation du franc et du deutschemark par rapport au dollar. Si l'on ne peut pas alléger les charges patronales, il faut bien trouver autre chose !

Je ne peux plus supporter le spectacle de ces industries qui périssent, de ces groupes financiers et industriels qui délocalisent, DMC par exemple, en mettant à mal de précieux outils comme Texunion, la plus grande et la plus belle usine d'impression sur étoffes de France, avec ses 800 salariés.

Je ne puis plus supporter cet Etat englué dans son incapacité d'impulser, même dans des régions comme l'Alsace, première région contributrice après l'Île-de-France, qu'on est incapable de doter des infrastructures nécessaires au maintien d'une prospérité dont profite tout le reste du pays. L'affaire du TGV Est, l'oubli constant du TGV Rhin-Rhône, les retards des dossiers de la R.N. 66, le mépris avec lequel on traite 40 000 travailleurs frontaliers, l'absence d'investissements véritables dans le bassin potassique alsacien m'indisposent et me désespèrent ! Et je ne suis pas le seul, en Alsace, à éprouver de tels sentiments.

Mon temps de parole s'achève. Mais j'ai encore, monsieur le ministre, un mot, un seul, à vous dire et je vous le dis solennellement : calmez vos services fiscaux, calmez les URSSAF ! Certains traitent les chefs d'entreprise comme des suspects permanents, les persécutent, voire les exécutent. Même le monde associatif n'échappe plus à cet

acharnement. Au point que je me dis parfois que vos services se font les plus sûrs alliés de l'opposition et du Front national...

M. Alain Rodet. Eh bien !

M. Jean-Jacques Weber. ... en provoquant la révolte et le désespoir de ceux qui versent encore l'impôt ! Etonnez-vous, après cela, du désenchantement, de la perplexité, du manque de confiance des gens ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Alain Rodet. C'est un canon de 105 !

M. le président. La parole est à M. Etienne Pinte.

M. Etienne Pinte. Monsieur le ministre, à l'examen de votre projet de loi de finances, j'ai envie de vous dire : « Vous êtes sur la bonne voie, mais allez donc plus loin ! » Votre texte manque en effet de ce petit quelque chose qui pourrait remettre la France sur les chemins de la croissance et redonner aux Français confiance en eux-mêmes et en l'avenir.

Mon principal reproche, c'est que vous n'investissez pas dans ceux qui forgent l'avenir, en particulier les familles.

Vous nous dites que la réforme fiscale profitera en priorité aux familles. Ce n'est pas tout à fait vrai. Elle profitera à tous les foyers, quel que soit leur revenu. A certains niveaux de revenu, le bénéfice fiscal sera le même quelle que soit la situation familiale du contribuable, qu'il s'agisse d'un célibataire, d'un ménage sans enfant ou d'un couple avec un ou deux enfants.

Les familles, en général, ne sont donc pas particulièrement favorisées par la réforme fiscale. Quant aux familles avec de grands enfants et aux familles nombreuses, elles ne le sont pas du tout.

M. Jean-Pierre Brard. Que va dire Mme Boutin ?

M. Etienne Pinte. J'aurais préféré que toutes les familles puissent bénéficier d'une baisse des impôts et il n'y avait qu'un seul moyen, vous le savez, pour réaliser un tel objectif de justice : la diminution de la TVA.

M. Jean-Pierre Brard et M. Alain Rodet. C'est vrai !

M. Etienne Pinte. Le rapport Ducamin avait clairement démontré que les familles, et notamment les familles nombreuses, paient beaucoup plus de TVA que les autres.

M. Jean-Pierre Brard et M. Alain Rodet. Eh oui !

M. Etienne Pinte. En choisissant de réduire le poids de l'impôt sur le revenu et d'augmenter celui de la TVA, vous alourdissez la charge fiscale des familles comparativement à celle des autres foyers. Avec un revenu de 9 000 francs, une famille de trois enfants paie, chaque année, 7 300 francs de taxes indirectes de plus qu'un célibataire. Chiffre à méditer !

Je suis satisfait, par contre, de la suppression progressive de la décote, ce que n'ont jamais osé faire vos prédécesseurs. La décote est profondément injuste et pénalisante pour les ménages mariés et davantage encore pour les familles puisqu'elle ne s'applique pas à chaque part de quotient familial, mais à la totalité de l'impôt. Le système du quotient familial n'est donc pas respecté dans ce cas et votre décision permettra d'établir plus d'équité entre les foyers fiscaux et plus de lisibilité dans notre système d'imposition, tout en le simplifiant.

Mais vous pourriez mieux faire. En effet, la suppression de la décote ne se fera que progressivement, sur cinq ans. Si vous choisissiez de la « familialiser » dès la pre-

mière année, vous pourriez atténuer immédiatement cette injustice subie par les familles modestes et réduire substantiellement leurs impôts en deux ans. Cette mesure-là bénéficierait vraiment aux familles.

La réforme fiscale, je l'ai dit, ne profite pas particulièrement aux familles, car ce que vous leur donnez d'un côté, vous le leur reprenez de l'autre.

M. Didier Migaud. C'est vrai !

M. Etienne Pinte. En effet, vous supprimez les déductions fiscales pour frais de scolarité et d'études.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà !

M. Etienne Pinte. Cette mesure va à l'encontre des besoins des familles et de l'évolution de la société. De plus en plus de jeunes font des études longues et toutes les études coûtent de plus en plus cher. Je ne parle pas seulement, monsieur le ministre, des écoles d'ingénieurs ou de commerce. La formation pour devenir aide-soignante revient à 18 000 francs ! C'est une forte somme pour des parents modestes. La moindre inscription pour passer un examen d'entrée dans une école d'infirmières coûte 1 000 francs, sans compter les frais de déplacement.

Depuis le mois de juin, avec plus de cent vingt députés de la majorité, j'ai entrepris une réflexion en profondeur sur la politique familiale. Nous organisons sur le terrain, dans nos circonscriptions, ce que nous appelons des « rencontres famille-enfant » pour dialoguer avec les familles et les associations familiales. L'une de leurs premières revendications est un accroissement des aides au financement des études.

M. Jean-Pierre Brard. Est-ce l'autre politique ?

M. Etienne Pinte. Vous leur supprimez la maigre déduction qui existait. Alors, je vous propose, monsieur le ministre, d'attendre au moins la mise en œuvre de la loi de 1994 sur la famille, qui prévoit la prolongation du versement des prestations familiales jusqu'à vingt-deux ans, avant de supprimer cette déduction.

D'autre part, vous fiscalisez les indemnités journalières de maternité, en contradiction avec les déclarations de M. le Premier ministre sur la non-fiscalisation des aides aux familles.

M. Jean-Pierre Brard. C'est d'une scélératesse !

M. Etienne Pinte. Vous touchez ainsi de jeunes mères de famille, dont une partie s'est déjà vu supprimer cette année l'allocation pour jeune enfant, désormais soumise à condition de ressources.

M. Jean-Pierre Brard. Budget inexorable !

M. Etienne Pinte. Pour les mères privées en même temps de ces deux avantages, avoir un enfant coûtera cette année 11 400 francs de plus. Trop, c'est trop ! Vous découragez l'investissement dans la jeunesse, monsieur le ministre !

M. Jean-Pierre Brard. Exactement !

M. Etienne Pinte. Vous n'encouragez pas non plus ceux qui créent et innovent. Rien n'est prévu dans le projet de loi de finances pour soutenir la création d'entreprise. Bien au contraire, vous réduisez les aides aux chômeurs qui souhaitent créer la leur. C'est aussi le souhait de 35 % des moins de trente-cinq ans. Que fait-on dans ce pays pour les encourager ? Pourtant ce sont eux qui créeront des emplois et relanceront la croissance. Nous connaissons tous dans notre entourage des jeunes qui ont

des idées, des projets à réaliser, mais qui ne sautent pas le pas faute de moyens et de soutien, faute aussi peut-être de confiance en eux. Il nous manque cet esprit de pionnier qui fait qu'un pays avance parce qu'il croit en sa jeunesse et mise sur elle en lui donnant les moyens de s'accomplir. C'est cet état d'esprit qui anime les entrepreneurs lorsqu'ils créent, produisent et commercialisent leurs produits. C'est cet état d'esprit qui habite les parents lorsqu'ils mettent au monde des enfants.

Si nous n'entretenons pas cette flamme, nous prenons le risque de devenir une nation de vieux, frileuse et recroquevillée sur ses acquis, incapable de se projeter dans l'avenir. C'est l'enthousiasme qui habite, aujourd'hui et depuis toujours, tous les pays en expansion. C'est grâce à cela que les Etats-Unis bénéficient d'un taux de chômage aussi bas, d'une croissance aussi soutenue et d'une démographie plus généreuse que la nôtre. Nous pourrions peut-être nous inspirer de cet exemple et faire en sorte que, dès cette année, le budget de la nation incarne notre volonté de construire une société meilleure pour nos enfants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. M. Pinte a indisposé M. Arthuis.

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'architecture du budget qui nous est proposé traduit un progrès considérable dans l'indispensable assainissement de nos finances publiques. La baisse des déficits permise par la diminution des dépenses, la réduction effectivement engagée des impôts sont la marque d'un coup de reins décisif que notre pays va donner pour se sortir avec vigueur du piège des déficits, de la croissance faible et du chômage grandissant.

Le déchaînement des réactions négatives apparaît assez étonnant quand on considère que tous les pays qui se sont sortis des difficultés, ou qui sont en train d'en sortir, utilisent les méthodes qu'on nous reproche d'appliquer. Qu'on se tourne vers les Etats-Unis, le Canada, le Japon, vers l'Amérique latine, qui explose économiquement, ou encore vers tous nos partenaires européens, on constate les mêmes analyses, les mêmes conclusions, les mêmes décisions.

Serait-ce la preuve d'un conformisme ou l'illustration française d'une mode passagère qui aurait contaminé tous les bons esprits du monde ?

M. Jean-Pierre Brard. Vous oubliez M. Major.

M. Yves Deniaud. Je ne l'ai pas oublié.

En réalité, quels que soient la philosophie d'origine des dirigeants et leur cheminement intellectuel, le bon sens s'impose. Comme un ménage, comme une entreprise petite ou grande, comme une collectivité locale, un Etat ne peut vivre éternellement à crédit. L'Allemagne de centre-droit, qui va réduire ses dépenses de 285 milliards de francs, comme l'Italie de gauche, qui va les diminuer de 100 milliards, effectuent la même démarche.

Ce n'est pas faire injure au gouvernement français que de constater qu'il arrive aux mêmes conclusions et décisions que les autres, c'est bien plutôt faire honneur à sa lucidité et à son courage face à un déferlement de mauvaise foi sans précédent.

M. Jean-Pierre Brard. Quelle ignorance !

M. Yves Deniaud. Vous êtes orfèvre en la matière, monsieur Brard !

De cette mauvaise foi sans précédent je citerai un seul exemple. Pourquoi diable découvre-t-on cette année seulement que les impôts locaux augmentent, alors qu'ils l'ont déjà fait bien plus les années antérieures et depuis longtemps ? Pourquoi en fait-on porter la responsabilité au Gouvernement cette année, alors que le budget de 1996 n'a pas particulièrement maltraité les collectivités locales...

M. Jean-Pierre Brard. N'importe quoi !

M. Yves Deniaud. ... et que celui de 1997 prévoit une hausse de 2 % des concours de l'Etat, hausse que l'Etat se refuse à lui-même ? Cela prouve tout simplement qu'on n'a trouvé aucun argument sérieux pour étayer le fameux argument selon lequel on reprendrait d'une main ce qu'on donne de l'autre, et qu'il a fallu recourir, dans l'urgence, à la plus totale mauvaise foi.

M. Jean-Pierre Brard. Vos électeurs vous en parleront !

M. Yves Deniaud. Les vôtres aussi !

Le point sur lequel je voudrais insister, c'est le rôle d'animateur de l'Etat dans l'économie. A cet égard, je souhaiterais que le Gouvernement nous éclaire sur une question extrêmement inquiétante. Quelle est l'ampleur réelle du désastre de ce qu'on a appelé « l'économie mixte » ? Combien va coûter au total l'addition des dossiers du Crédit lyonnais, du CEPME, du Comptoir des entrepreneurs, du Crédit foncier, de la Société marseillaise de crédit, ajoutés à ceux de Bull, d'Air France et de Thomson, sans même parler de la SNCF ?

M. Alain Rodet. Et les dettes du groupe Hersant ?

M. Yves Deniaud. Comment allons-nous payer la facture ? Quelle en sera l'incidence sur les exercices budgétaires futurs ? Les Français doivent être informés avec précision ; ils comprendront mieux ainsi pourquoi l'Etat n'a rien à faire comme entrepreneur dans l'économie concurrentielle.

M. Gérard Saumade. C'est un gaulliste qui parle ?...

M. Didier Migaud. Il y a longtemps qu'ils ont oublié de Gaulle !

M. Yves Deniaud. En revanche, je veux plaider pour le rôle d'aménageur de l'Etat. La doctrine funeste de la réhabilitation de la dépense publique ne doit pas, *a contrario*, susciter un dogmatisme inverse et simplificateur. Si la dépense publique de fonctionnement doit être sévèrement maîtrisée, il faut protéger la dépense publique d'investissement, celle qui permet d'équiper notre pays. Vous ne vous étonnez pas, monsieur le ministre, que je plaide pour un renforcement de ces crédits, et en particulier de ceux de l'aménagement du territoire, en invoquant un seul argument : l'impact qu'ils ont sur la croissance par l'effet de levier qu'ils provoquent.

On estime que, pour un franc dépensé par l'Etat, dix sont réellement investis par le privé, les collectivités locales et l'Europe. Cela mérite qu'on préserve ces dépenses, sans même parler de l'équilibre du territoire et du développement ultérieur permis par les équipements réalisés.

Dans l'excellente présentation que vous avez conçue et qui permet de lire le budget de l'Etat comme celui des collectivités locales, il ressort clairement que l'insupportable, le scandaleux même, ce sont les 115 milliards qu'il faudra emprunter pour payer les dépenses ordinaires de fonctionnement de l'Etat.

Si, dans cette discussion budgétaire, il nous est possible de diminuer ce montant et de renforcer les crédits d'investissement, et notamment d'aménagement du territoire, je crois que nous aurons fait œuvre utile, et vous aurez bien sûr notre appui sans réserve pour défendre les économies supplémentaires qu'il faudrait réaliser, sans bien entendu toucher à l'équilibre général de ce budget, dont je maintiens fermement qu'il a été conçu avec une lucidité et un courage qui marqueront l'histoire économique de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. La lucidité des aveugles !

M. le président. La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, avant de revenir à la réforme fiscale qui est la marque essentielle de cette loi de finances, je souhaiterais souligner deux aspects tout à fait novateurs du projet de budget pour 1997.

D'abord, l'introduction d'une programmation pluriannuelle en matière d'allègement des prélèvements, couplée avec celle déjà mise en place pour l'assainissement des finances publiques, est une évolution décisive pour la lisibilité de notre politique économique. Les effets d'annonce contradictoires auxquels les Français ont été soumis depuis plusieurs années ont en effet perturbé les anticipations des ménages comme des entreprises et ont joué contre la consommation et l'investissement. L'inscription dans la durée doit permettre de mettre fin à ces incertitudes, qui sont autant de freins à la reprise économique.

Une même programmation pluriannuelle devrait être mise en place pour l'évolution des prélèvements obligatoires, qui figurent parmi les plus élevés des pays développés. Malgré la décrue fiscale entamée dès 1997, ils ne baisseront l'année prochaine que d'un dixième de point par rapport à 1996 pour atteindre 45,5 %, et ce en raison de la dérive des comptes sociaux.

Le chemin est encore long pour rejoindre le taux moyen des prélèvements obligatoires des pays de l'OCDE qui est actuellement de 38,8 %. La réduction de la sphère de l'Etat sera en France une œuvre de longue haleine. Notre pays, trop longtemps imprégnée d'une culture plaçant l'Etat et la sphère publique comme régulateurs principaux de l'activité économique, a pris des années de retard dans cet ajustement nécessaire. L'effort devra donc être amplifié au cours des prochaines années.

Second aspect novateur que je tenais à souligner : la diminution amorcée des effectifs de la fonction publique. Certes la diminution annoncée dans ce budget n'est guère significative : 5 599 postes seront supprimés, c'est-à-dire moins de 0,3 % des effectifs globaux. Mais au-delà des effectifs concernés, c'est l'inversion de la tendance qu'il faut souligner au regard de l'accroissement de 72 300 emplois payés sur fonds publics, au cours des huit dernières années.

Monsieur le ministre de l'économie, vous souligniez récemment que la France était le seul des pays du G7 à avoir perdu des emplois dans le secteur privé depuis 1980, ajoutant que cela montrait que l'excès des emplois publics neutralise les possibilités de création d'emplois privés. Lorsque, de plus, on sait que les dépenses de fonctionnement, au sein desquelles les charges de personnel pèsent plus du tiers, sont financées par l'emprunt à hauteur de plus de 100 milliards de francs, on mesure bien l'impérieuse nécessité de réduire les dépenses induites par la fonction publique dans le budget de l'Etat.

L'essentiel était donc d'initier le mouvement, mais celui-ci devra être notablement accéléré dans les années à venir.

Je ferai également une brève remarque s'agissant de la fiscalité locale. La loi de finances ne prévoit pas de revalorisation des bases fiscales des collectivités locales. Cela me semble être une erreur. En effet une revalorisation, ne serait-ce que de 1 %, permettrait de tenir compte de l'inflation et n'obligerait pas les élus locaux à augmenter les taux. Je déposerai un amendement dans ce sens à l'occasion de la discussion de la deuxième partie du budget.

M. Jean-Pierre Brard. Nous le voterons !

M. Marc Laffineur. Un mot également sur la TIPP. Au moment où ont pris fin les primes pour l'achat d'automobiles, une nouvelle augmentation de la taxation sur les carburants ne m'apparaît pas très opportune ; j'espère que vous entendrez le groupe UDF sur ce point.

Ces remarques étant faites, je me félicite, pour l'avoir demandé depuis longtemps, de la réforme fiscale engagée par le Gouvernement ; réforme fiscale ambitieuse, placée sous le triple signe de l'allègement, de la simplicité et de l'équité. C'est le message fort de cette loi de finances et nous pouvons en être fiers. C'est l'assainissement de nos finances publiques qui a permis ce changement de cap. En effet, depuis quinze ans nous étions entraînés dans la spirale dangereuse du « plus de dépenses publiques, plus d'impôts, plus de charges ».

Un débat a vu le jour au sein de la majorité pour savoir s'il était possible de mener concomitamment la baisse de l'impôt sur le revenu et celle de la TVA. Pour l'instant, le Gouvernement a répondu par la négative mais n'a pas écarté, si la conjoncture venait à s'améliorer, la possibilité d'utiliser ces nouvelles marges de manœuvre pour accélérer la réduction du déficit tout en procédant à des allègements d'impôts supplémentaires.

Certains préconisent dans ce cas un geste sur la TVA. Mais la diminution du taux ne pourra être que minime : une baisse d'un point de TVA représentant 30 milliards de francs. Par ailleurs il n'est pas démontré qu'une baisse de la TVA aura une répercussion décisive sur les prix.

M. le ministre de l'économie et des finances. Absolument !

M. Marc Laffineur. On l'a bien vu *a contrario* lors du passage du taux de 18,6 à 20,6 %.

M. Jean-Pierre Brard. Justement on l'a vu ! Il n'y a que vous qui ne l'avez pas vu.

M. Marc Laffineur. Même si, bien évidemment, je ne nie pas la nécessité de revenir à moyen terme au taux normal de TVA, il me semble qu'en cette période de faible inflation, voire de tensions déflationnistes dans certains secteurs, la priorité est plutôt à la dynamisation de la demande par une augmentation supplémentaire du pouvoir d'achat.

Aussi, si de nouvelles marges de manœuvre se dégagent, elles devraient être orientées en matière fiscale vers une accélération du calendrier de la baisse de l'impôt sur le revenu, dont la réalisation totale pourrait être ramenée de 5 à 3 ans, ou vers une amplification de la baisse des charges sociales, aussi bien salariales que patronales, portant sur les bas salaires, ce qui permettrait à la fois une augmentation du revenu net et la préservation de notre industrie de main-d'œuvre.

L'une ou l'autre de ces solutions, par les anticipations positives qu'elles entraîneront, seront le stimulant le plus efficace et immédiat pour relancer la croissance et

l'emploi et rétablir ainsi la confiance des Français. Bien entendu, sur cette politique et ce projet de budget, le Gouvernement bénéficiera de tout mon soutien (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Arsène Lux.

M. Arsène Lux. La mauvaise situation économique et sociale, dont notre majorité a hérité en 1993...

M. Jean-Pierre Brard. C'est presque de la préhistoire !

M. Arsène Lux. ... avait nécessité une vigoureuse politique de redressement national.

M. Raoul Béteille. Ça, c'est sûr !

M. Arsène Lux. Elle fut engagée dès 1993. Le Gouvernement auquel vous appartenez, monsieur le ministre, a résolument inscrit son action dans la continuité de cet effort. Le projet de budget que vous nous proposez traduit courageusement la volonté de poursuivre dans la voie du redressement. C'est pourquoi il recueillera le soutien sans faille de votre majorité.

M. Didier Migaud. Sans faille ?

M. Arsène Lux. Mais si l'équilibre global de la loi de finances mérite impérativement d'être préservé...

M. Jean-Pierre Brard. Vous n'avez pas entendu M. Pinte !

M. Arsène Lux. ... en n'alourdissant en aucun cas le déficit heureusement réduit qu'il comporte, il apparaît indispensable que, à dépenses et recettes maintenues globalement constantes, le Gouvernement accepte certains redéploiements, que le débat qui s'engage révélera utiles.

A ce titre, je souhaiterais évoquer quelques domaines où des transferts s'avèrent absolument nécessaires. Et d'abord l'aménagement du territoire.

M. Didier Migaud. Il n'y en a plus !

M. Jean-Claude Bahu. L'aménagement du territoire, vous ne saviez même pas ce que c'était ! Alors, taisez-vous !

M. Arsène Lux. Plusieurs raisons justifient des ajustements en faveur de ces crédits. Une raison psychologique d'abord qui touche à la crédibilité gouvernementale. En effet, nul ne comprendrait, monsieur le ministre,...

M. Didier Migaud. Tiens, tiens, je croyais que le soutien était sans faille !

M. Arsène Lux. ... qu'un an après son adoption la loi d'aménagement du territoire qui a recueilli, grâce au débat national que le Gouvernement avait engagé à l'époque, une adhésion totale de la part de nos concitoyens, ne fasse l'objet pour sa première année d'application réelle, d'une réduction excessive de crédits alors que les besoins à combler sont immenses.

La raison économique est encore plus importante. Elle a été évoquée il y a un instant. La quasi-totalité des crédits d'aménagement du territoire sont des crédits d'intervention, autrement dit d'investissements. Ils comportent un effet multiplicateur financier et économique considérable, parfois supérieur à dix...

M. Didier Migaud. Le Gouvernement ne l'a pas encore compris !

M. Arsène Lux. ... et permettent notamment la mobilisation de crédits européens. Il est donc impératif, monsieur le ministre, que cet effet multiplicateur qui se traduit également en matière d'emploi soit préservé pour l'essentiel.

Le logement fait également l'objet de la même préoccupation qui justifie un redéploiement des crédits affectés au logement en direction des zones rurales et notamment des plus défavorisées avec la possibilité de soutenir davantage la réhabilitation de l'habitat ancien destiné à la location. Ce point est essentiel, monsieur le ministre, car il constitue le préalable incontournable à la lutte contre la désertification de nos campagnes en même temps qu'il permet le nécessaire soutien de nos petites entreprises rurales dans le domaine du bâtiment.

Le troisième domaine que je voudrais évoquer est celui du fonds de gestion de l'espace rural qui n'est pas doté dans le projet qui nous est soumis. Or il est impératif qu'il le soit. En effet, le fonds de gestion de l'espace rural doit soutenir des actions dans la continuité – le débat sur l'aménagement du territoire l'avait clairement mis en évidence –...

M. Didier Migaud. Eh oui !

M. Arsène Lux. ... et il est le préalable, à travers l'entretien des espaces ruraux, à l'activité touristique qui constitue souvent le seul volet de développement de ces zones fragiles.

M. Didier Migaud. Le Gouvernement fait le contraire !

M. Jean-Claude Bahu. Vous ne saviez même pas ce que c'était l'aménagement du territoire, monsieur Migaud !

M. Arsène Lux. Ces crédits sont d'autant plus indispensables qu'ils soutiennent pour une large part les agriculteurs, et notamment les éleveurs dont on connaît les difficultés actuelles avec la crise de la vache folle.

L'emploi, enfin. Vous l'avez à nouveau souligné, monsieur le ministre, c'est la priorité numéro 1 de l'action gouvernementale. A cet égard, l'emploi des jeunes doit être notre préoccupation constante. Vous avez rappelé les efforts considérables déjà consentis et l'importance des crédits affectés à cet objectif. Les résultats enregistrés jusqu'à présent sont significatifs mais restent encore très insuffisants. Cela s'explique en grande partie, et l'expérience du terrain le démontre, par la relative complexité des dispositifs d'allègement de charges sociales.

C'est pourquoi je vous suggère, et je déposerai un amendement en ce sens, d'adopter une mesure d'une simplicité – d'une lisibilité, comme on dit – absolue, qui consistera à alléger pendant deux ans à 100 % de toute charge sociale, patronale et salariale, l'embauche d'un jeune de moins de vingt-cinq ans dans les entreprises comptant moins de dix ou cinq salariés, quel que soit le secteur d'activité, car ce sont elles qui constituent les véritables gisements d'embauches.

M. Jean-Pierre Brard. On peut faire mieux : on peut payer pour aller travailler !

M. Arsène Lux. Je suis persuadé que la simplicité d'une telle mesure aurait un impact particulièrement positif pour l'emploi des jeunes et notamment les moins qualifiés.

Un dernier point, monsieur le ministre, à propos de la réforme de notre système de défense, que M. Lamassoure a évoquée hier également. La professionnalisation était une nécessité évidente. Nous avions pris dans ce domaine

beaucoup de retard. Mais quelle que soit la valeur technique de nos futures armées, notre défense ne sera fiable et crédible qu'à condition de s'appuyer sur un esprit de défense affirmé de l'ensemble de nos concitoyens.

Le débat sur le service national a révélé la nécessité, à cet effet, de l'indispensable maintien d'une relation entre l'armée et la nation. Cela pose le problème de la durée du « rendez-vous citoyen » dont le but essentiel est de forger l'esprit de défense à travers la perception par chacun de nos jeunes de son appartenance à une entité qui le dépasse, l'entité nationale. De l'avis de tous ceux qui ont eu une expérience en matière de formation, on ne peut atteindre l'objectif visé en cinq ou six jours. C'est une utopie. Une durée d'un mois au moins est nécessaire.

Je souhaite, monsieur le ministre, que cette préoccupation soit prise en compte par le Gouvernement, car il est inconcevable que la cohésion nationale puisse être mise en balance avec une économie de 2 à 3 milliards de francs.

Telles sont les principales propositions que je serai amené à développer dans le cadre de ce débat budgétaire. Elles ont toutes un dénominateur commun : le soutien à l'emploi, en particulier au bénéfice des jeunes, et la cohésion sociale qui en résulte. Elles rejoignent donc précisément les préoccupations et les priorités gouvernementales qui sous-tendent ce projet de budget. Je suis par conséquent confiant sur la suite que le Gouvernement leur réservera et je l'en remercie par avance. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Nicolas Sarkozy.

M. Didier Migaud. Sarkozy, le retour !

M. Jean-Pierre Brard. La parole d'Edouard !

M. Nicolas Sarkozy. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat que nous engageons sur le budget de la France pour 1997 doit nous donner l'occasion de nous interroger ensemble, non seulement sur les moyens de maîtriser les finances de l'Etat – et ce n'est pas simple ! –, mais aussi sur notre politique économique. En effet, un budget n'est pas une fin en soi, c'est un moyen au service d'objectifs : la croissance et la réduction du chômage.

M. Jean-Pierre Brard. C'est maître Sarkozy qui nous le dit !

M. Nicolas Sarkozy. Monsieur Brard, ce n'est pas parce que, pour une fois, vous avez fait la grave erreur de mettre une veste de la couleur de votre fauteuil...

M. Philippe Auberger, rapporteur général. Je dirais plutôt fraise écrasée... (*Sourires.*)

M. Nicolas Sarkozy. ... qu'il faut vous faire remarquer par une intempérance verbale. (*Sourires.*) Cela suffit maintenant !

M. Jean-Pierre Brard. M. Sarkozy est jaloux des prolétaires de Montreuil ! (*Sourires.*)

M. Nicolas Sarkozy. La voie qu'a choisie le Gouvernement, et dont vous êtes, en la circonstance, le porte-parole, monsieur le ministre des finances, est difficile. J'approuve les orientations que vous avez proposées à l'Assemblée nationale et je les soutiendrai.

Vous avez d'abord donné priorité à la maîtrise de la dépense publique. Je ne peux pas, avec un certain nombre de mes amis, demander une baisse des impôts et,

dans le même temps, ne pas accepter de soutenir l'effort du Gouvernement pour maîtriser les dépenses, même si cela est impopulaire. Il est vrai que nous ne pouvons pas rester avec des dépenses publiques qui représentent 55 % de notre PIB ; c'est le taux le plus élevé de tous les pays du G7. Vous nous proposez donc une maîtrise des dépenses. J'en accepte l'augure et je vous soutiendrai.

Deuxième priorité que vous nous proposez : la réforme de notre système fiscal. Là encore, je l'ai suffisamment demandée pour ne pas m'en réjouir. Le plus important, c'est la direction que vous avez retenue.

En la matière, nous avons en effet atteint des sommets : 45,7 % de prélèvements obligatoires !

M. Didier Migaud. Merci, Juppé !

M. Nicolas Sarkozy. Nous sommes à onze points de plus que la Grande-Bretagne, à cinq points de plus que l'Allemagne, sans parler des États-Unis ou du Japon qui sont à des niveaux bien inférieurs aux nôtres. Or je n'observe pas que dans ces différents pays où le chômage est bien inférieur au nôtre, l'exclusion ait progressé ; au contraire, elle a régressé.

Monsieur le ministre, il fallait effectivement marquer un coup d'arrêt, après ce que j'avais estimé être les excès du collectif de 1995 que j'avais d'ailleurs combattu. J'ai été franc dans mon expression lorsque je n'étais pas en accord avec la politique proposée au Parlement dans le collectif 1995. Il est donc parfaitement normal que je le sois tout autant lorsque cette politique va dans le sens de ce qu'un certain nombre d'entre nous souhaitaient.

Un débat, certes pas nouveau, s'est alors engagé : fallait-il commencer par la réforme de l'IRPP ? Je voudrais rappeler au président de la commission des finances, mon ami Pierre Méhaignerie, que cette question nous avait déjà, non pas opposés mais dits occupés en 1994, lorsque, sous le gouvernement d'Edouard Balladur, nous avions décidé la baisse de l'impôt sur le revenu. Eh bien, je considère, quant à moi, qu'il est bon de commencer par baisser l'impôt sur le revenu. En effet, on ne pouvait pas baisser tous les impôts d'un seul coup et l'IRPP, qui pèse d'abord sur les classes moyennes, celles par lesquelles nous retrouverons la confiance, est un élément majeur du retour à la croissance.

M. Jean-Pierre Brard. Les classes supérieures sont à Neuilly !

M. Nicolas Sarkozy. Chacun sait ici de quel poids pèse le secteur du bâtiment dans l'emploi. Nul n'ignore ses incidences sur le chômage. Or, comment éviter la crise de l'immobilier quand la fiscalité des classes moyennes est tellement confiscatoire que plus personne ne peut disposer d'une part suffisante de son épargne pour acheter son logement ?

M. Jean-Pierre Brard. Construisons des hôtels particuliers ! (*Sourires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Nicolas Sarkozy. Je considère donc que baisser l'impôt sur le revenu de 16 millions de foyers fiscaux français est une bonne idée et une bonne priorité. Du reste, comment pourrait-on reprocher à notre majorité de faire la politique pour laquelle elle a été élue ?

M. Jean-Pierre Brard. Ça, c'est vrai !

M. Nicolas Sarkozy. Si, dans certaines circonscriptions de France, nous assistons à un face-à-face au deuxième tour entre un candidat du Front national et un autre du Parti communiste, ce qui n'est quand même pas la marque d'un grand progrès en 1996.

M. Jean-Pierre Brard. Mais si !

M. Nicolas Sarkozy. C'est bien que la confusion règne chez certains de nos compatriotes qui ont finalement le sentiment qu'une fois au pouvoir, la gauche ferait une politique de droite et que la droite n'oserait pas assumer ses convictions.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre. Très bien !

M. Nicolas Sarkozy. La réforme de l'impôt sur le revenu est bien économiquement efficace et politiquement, et donc moralement, parfaitement justifiée. Et, pour vous faire une confiance, monsieur le ministre, je vous soutiendrai d'autant plus que je ne suis pas socialiste et que je n'ai pas l'intention de le devenir. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. Les électeurs de Neuilly seront rassurés ! (*Sourires sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.*)

M. Nicolas Sarkozy. La troisième priorité porte sur la réduction du déficit.

Vous avez choisi, monsieur le ministre, de réduire le déficit d'environ 5 milliards de francs. Certains diront que c'est peu. Pour ma part, j'estime que c'est suffisant et je vais essayer de m'en expliquer. En tout état de cause, la question importante n'est en aucun cas : faut-il ou non réduire le déficit ? La réponse est évidente : il le faut. La seule question, la plus complexe et la plus difficile qu'il importe de poser, c'est : à quel rythme ? En effet, l'objectif d'une politique économique est non pas de faire mourir le patient guéri, mais d'être efficace. Or je considère que si nous étions allés plus loin dans la réduction du déficit, nous aurions pris un risque sur la croissance qui n'est déjà pas fameuse.

A cet égard, un faux débat nous est au moins épargné. En effet, la faiblesse de la croissance en Allemagne comme en France permet de remettre les critères de Maastricht à leur juste place. Ce sont des indicateurs de bonne gestion...

Mme Louise Moreau. Tout à fait !

M. Nicolas Sarkozy. ... et non des frontières absolues entre le paradis et les ténèbres extérieures. J'ai voté pour le traité de Maastricht, mais je n'entends pas que l'on confonde la cause et les conséquences et que l'on fasse passer des critères de bonne gestion pour l'alpha et l'oméga d'une politique économique.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission. Absolument !

M. Nicolas Sarkozy. Tout cela va donc dans le bon sens et je le soutiendrai. Nous devons toutefois nous demander si cela sera suffisant. Je crois, pour ma part, que les orientations que vous nous proposez pourraient être sinon infléchies, du moins amplifiées sur les trois points suivants.

Tout d'abord, les dépenses. Naturellement, je ne vais pas passer tous les postes au crible. Je me bornerai à dire un mot sur l'affaire des fonctionnaires et des dépenses de l'Etat pour la fonction publique.

Que l'on me comprenne bien ! Si l'on veut faire des économies sur le train de vie de l'Etat, si l'on veut diminuer le poids de l'Etat sur l'économie, il faut s'attaquer aux gros postes et non aux petits. Dans la mesure où

l'ensemble des dépenses de la fonction publique représente plus de 650 milliards de francs, il est évident que si un effort drastique d'économies sur ce poste n'est pas engagé, il ne sera pas possible de réduire la fiscalité.

M. Jean-Pierre Brard. Les fonctionnaires sont trop payés !

M. Nicolas Sarkozy. J'entends déjà les commentaires. Certains vont sans doute relever que je tiens ces propos à la veille de la grande manifestation des fonctionnaires.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà !

M. Nicolas Sarkozy. L'Assemblée nationale se doit de discuter des vraies questions et des vrais problèmes et il faut tenir à nos compatriotes un langage de vérité.

Nous sommes le pays du G7 dans lequel l'emploi public est le plus élevé – ce propos n'ayant rien d'insultant pour personne, surtout pas pour les fonctionnaires – et, dans le même temps, celui qui a créé le plus d'emplois publics et détruit le plus d'emplois privés, à la notable exception de l'Italie. Peut-on tenir un discours de bon sens ou faut-il s'empêcher de dire quoi que ce soit parce qu'on présupposerait que nos compatriotes ne sont pas en mesure d'entendre la vérité ?

J'ai beaucoup de respect pour le métier de fonctionnaire et je sais que la situation des intéressés n'est pas facile. Je trouve même injustes bien des critiques adressées à la fonction publique, qu'elle soit nationale ou territoriale. Néanmoins, force est de reconnaître que le problème de ses effectifs se posera avec une force accrue dans les années qui viennent. Pour ma part, monsieur le ministre, j'approuverai leur réduction.

Cela dit, vous ne pourrez pas vous contenter longtemps d'une politique de gel des augmentations générales car, vous le savez, elle est loin de correspondre à un gel des salaires compte tenu de la complexité du système de rémunération dans la fonction publique. Vous ne pourrez donc pas fixer un cordeau proportionnel pour chacun. En fait il faut engager une véritable réforme de l'Etat.

En effet, est-il raisonnable de conserver trois réseaux de recouvrement des impôts, là où un seul serait certainement suffisant ? Est-il raisonnable de ne pas s'interroger sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, surtout, monsieur le ministre, lorsque vous engagez une juste politique de réduction des niches ? Est-il raisonnable, monsieur le garde des sceaux Pierre Méhaignerie, de garder inchangée une carte judiciaire héritée du début du siècle ?

J'ai entendu, hier, M. Gaudin répondre qu'il était très heureux et très fier d'avoir donné comme instruction à la Banque de France de ne supprimer aucun de ses comptoirs. Pourtant permettez-moi de souligner, mes chers collègues, que le maintien des comptoirs de la Banque de France comme si l'électronique n'existait pas est un contresens économique ! Déjà, à l'époque de l'Union soviétique, on avait considéré que, pour résoudre le problème du chômage, il fallait créer des postes de gardiens de musée. Si une telle décision était bonne pour la sécurité des collections, elle l'était un peu moins pour la solidité de l'économie soviétique.

J'ajoute qu'il faudra tirer toutes les conséquences de la décentralisation.

En matière de fiscalité, monsieur le ministre, je soutiendrai les aménagements que vous proposez. Je demanderai simplement que l'on soit cohérent.

Vous nous expliquez, à juste raison, je l'espère, que la croissance repartira en 1997. Nous le souhaitons tous sachant qu'un point de croissance, d'après vos propres

chiffres, représente 30 milliards de francs de recettes. Nous serons cependant un certain nombre à vous demander d'accélérer le calendrier de la réforme présentée par Alain Juppé. En effet on ne peut pas, d'un côté, affirmer que l'économie s'améliore, que les rentrées fiscales augmentent, que la croissance repart et de l'autre, garder le même cheminement qu'auparavant pour la réforme de l'impôt sur le revenu. Avec Patrick Devedjian et d'autres, je vous proposerai donc de contracter les baisses que vous avez prévues sur deux années sur une seule.

L'avantage d'une telle décision est évident. Alors que personne ne peut dire à 10 ou 15 milliards de francs près, quelles seront les recettes supplémentaires engendrées par la croissance, il faut craindre que, pour nos compatriotes, une baisse trop faible de l'impôt sur le revenu ne crée pas le choc psychologique et laisse planer un doute sur la réalité d'un postulat auquel nous croyons : partout dans le monde où les impôts ont été baissés, les recettes fiscales ont augmenté.

M. Marc Le Fur. Tout à fait !

M. Nicolas Sarkozy. Il n'y a aucune raison pour que la France soit le seul pays où il n'en aille pas ainsi.

En ce qui concerne la politique monétaire, nous croyons le Gouvernement lorsqu'il indique que ses marges de manœuvre sont faibles. C'est la stricte et simple vérité. Raison de plus pour en tirer toutes les conséquences sur les autres armes dont il dispose.

Partout dans le monde, les pays qui s'en sortent ont su utiliser l'arme des taux d'intérêt. Comme vous le savez, je crois profondément à l'Europe, à la monnaie unique et à l'axe franco-allemand. Toutefois, il me semble indispensable que cet axe joue dans les deux sens. Le temps est venu de parler franchement avec nos amis allemands. Ensemble, nous devons décider d'accélérer la baisse des taux d'intérêt. (*« Très bien ! » sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Ils connaissent la même situation économique que nous. Il n'y a donc aucune raison qu'ils refusent cette orientation et si, par hasard, tel était le cas, il conviendrait, monsieur le ministre, que, devant les opinions publiques allemande, française et européennes, ils nous expliquent pourquoi ils refuseraient de s'engager sur cette voie qui est la bonne pour eux et pour nous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Comprenez-moi bien : le Gouvernement a obtenu, en matière de baisse des taux d'intérêt, des résultats spectaculaires et je m'en réjouis.

M. Jean-Pierre Brard. Meilleurs que le précédent ministre ?

M. Nicolas Sarkozy. Mais pourquoi nous interdirions-nous de procéder comme l'ont fait de grands pays, notamment les Etats-Unis, dont la banque centrale n'est pas moins indépendante que la nôtre ou la Banque fédérale allemande, avec des résultats de politique monétaire très favorables pour l'économie américaine ? D'ailleurs, le Président de la République lui-même a souligné, dans son message du 14 juillet, qu'il était bien que les taux d'intérêt aient baissé, mais qu'ils n'avaient pas baissé assez vite et que l'on n'était pas allé assez loin.

Finalement, c'est au nom de la monnaie unique, au nom de l'Europe et au nom de l'axe franco-allemand que je vous encourage, monsieur le ministre, à avoir un dis-

cours de vérité avec nos amis allemands. Si nous devons continuer à marcher d'un même pas, il est temps d'en tirer toutes les conséquences.

Je termine en traitant de la TVA, car je ne voudrais pas passer cette question sous silence.

Ainsi que je vous l'ai déjà dit, je soutiens la réforme de l'impôt sur le revenu et je comprends que l'on ne pouvait pas tout faire à la fois. Pour autant, il ne faut pas éluder le problème. En effet, monsieur le ministre, vous ne pouvez pas dire à nos compatriotes que l'axe franco-allemand, la convergence des politiques économiques allemande et française sont des éléments fondamentaux du retour à la croissance et, dans le même temps, condamner nos compatriotes à ne voir que les effets négatifs de cette convergence. Or je vous rappelle que le taux de TVA allemand est à 15 points, alors qu'en France il est à 20,6 %.

M. Alain Rodet. Tout à fait !

M. Nicolas Sarkozy. On ne peut pas affirmer la nécessité de la convergence de nos économies, de nos politiques et continuer avec 5,6 points de TVA de plus pour les consommateurs français. Autrement dit, soyons cohérents : si nous croyons à la convergence, il faut y croire aussi pour ce qui est bien pour les Français et pas simplement pour ce qui est douloureux.

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. Nicolas Sarkozy. Sous le bénéfice de ces explications, monsieur le ministre, vous aurez compris que je soutiendrai et voterai votre projet de budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est l'alignement ! Pas une tête ne dépasse !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes tous rassemblés ici pour bâtir l'Europe et nous avons été meurtris dimanche car c'est un peu Maastricht qui a été condamné par les électeurs à Gardanne.

M. Jean-Pierre Brard. Eh oui !

M. Jean-Paul Virapoullé. Il faut se mettre un peu dans leur peau, car ils ne comprennent pas.

En effet, ils entendent dire que vous présentez un bon budget. Cela est exact car il s'agit d'un budget courageux, qui prévoit des économies là où il faut en faire. Ainsi que l'a souligné mon collègue Nicolas Sarkozy, on veut réduire le train de vie de l'Etat et diminuer les grands déséquilibres mais d'une manière telle que cela ne nous fasse pas entrer dans la récession.

Or, depuis dix ans que suis député, j'ai voté beaucoup de bons budgets, mais le chômage n'a cessé d'augmenter.

M. Jean-Pierre Brard. Oui, et vous allez voir les « vestes » se multiplier !

M. Jean-Paul Virapoullé. C'est pourquoi les Français se demandent si cette Europe que l'on envisage de bâtir grâce à ce budget de rigueur, si les critères de convergence que l'on veut respecter, si le traité de Maastricht que l'on tient à mettre en œuvre ne sont pas en train de se retourner contre l'économie des différentes nations appelées à constituer l'Europe.

M. le ministre de l'économie et des finances. Pas du tout !

M. Jean-Paul Virapoullé. La réponse est bien évidemment non, mais, monsieur le ministre, c'est une pédagogie de l'Europe qu'il faut mettre en œuvre.

Mon introduction rejoint la conclusion de mon collègue Nicolas Sarkozy et, en cinq minutes, je ne vais pas vous faire un cours d'économie, d'autant que vous avez consulté de nombreux experts, et que vous êtes en relation avec tous ceux qui connaissent les problèmes économiques.

Actuellement que se passe-t-il ? Les déficits ont été réduits, la productivité du travail a augmenté de 3 %, les salaires ont progressé de 0,8 % et pourtant, dans certains secteurs, l'économie de la France est en péril. Les arbitrages des chefs d'entreprise sont presque toujours opérés au détriment de l'emploi.

M. Jean-Jacques Weber. Eh oui !

M. Jean-Paul Virapoullé. La première évidence est que si la politique budgétaire mise en œuvre dans notre pays est bonne, tel n'est pas le cas de sa politique monétaire.

M. Jean-Jacques Weber. Tout à fait !

M. Jean-Paul Virapoullé. Avec d'autres, M. Sarkozy a eu raison de souligner que, s'il était bon de former avec nos amis allemands un axe fort, un couple uni, pour être les pivots de l'Europe, il fallait aussi leur faire comprendre que l'on ne pouvait pas bâtir une Europe forte avec une Allemagne forte et une France affaiblie.

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Ils doivent savoir qu'il ne sera pas possible de construire l'Europe de façon technocratique et contre la volonté populaire. Or, si nous ne pouvons pas opérer des arbitrages permettant une croissance plus forte et une augmentation du nombre des emplois, nous serons obligés de reculer sur la construction européenne. Le moment est donc venu de demander à nos amis allemands de baisser leurs taux d'intérêt, afin que les entreprises puissent arbitrer en faveur de l'investissement, car chacun sait qu'il est créateur d'emplois.

Si nous manquons ce virage dans les semaines et les mois qui viennent, le malade sera peut-être en bonne santé au regard des critères de Maastricht, mais il sera mort au regard de la volonté populaire au sens de la construction européenne.

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Il s'agit d'un rendez-vous que nous n'avons pas le droit de manquer. En effet, si l'Europe ne se réalisait pas, nous entrerions dans un déclin lié à notre isolement. Pour autant, il ne faut pas la faire à n'importe quel prix. Les Français sont en train de faire comprendre qu'ils ne sont pas d'accord. Aussi, dites aux Allemands que vous avez le soutien de votre Parlement et de l'opinion publique française pour leur demander d'appréhender la question des taux d'intérêt d'une manière différente.

Il est une autre niche d'emplois que je veux évoquer, monsieur le ministre. Elle réside dans les milliards dépendés dans le domaine de la solidarité.

La politique est aussi affaire de bon sens. Or, lorsqu'on ferme une usine, cela touche des ouvriers qui, même s'ils ne peuvent pas être reconvertis dans la même branche d'activité, ont un savoir-faire, une discipline de travail, une expérience professionnelle qui doit permettre de les employer ailleurs. Je propose donc que l'on ouvre le chantier de l'activation des dépenses de solidarité.

M. Jean-Pierre Brard. Et cela va certainement créer des emplois !

M. Jean-Paul Virapoullé. Les ANPE ne doivent pas se contenter de chercher à replacer les demandeurs d'emploi. Il serait bon qu'elles créent des modules permettant d'accueillir et d'aider les intéressés, par exemple en offrant des bourses pour créer de petites entreprises. On pourrait ainsi envisager un cumul des versements du RMI – lequel sera probablement transformé en revenu minimum d'activité par la loi sur l'exclusion – pour verser à l'allocataire un pécule lui permettant de mettre en œuvre son projet de vie sur mesure !

M. Jean-Jacques Weber. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Par exemple un RMIste qui pourrait bénéficier de 3 000 francs pendant dix mois pourrait obtenir 30 000 francs tout de suite pour prendre une initiative et démarrer dans la vie. Une telle souplesse au niveau de l'initiative constituerait une activation des dépenses de solidarité qui permettrait la libération des énergies et le montage de projets individuels.

Cela favoriserait sans aucun doute la croissance, car cette dernière ne dépend pas seulement de la macro-économie ; elle peut aussi découler de l'action des individus. Or il existe dans ce pays un génie individuel qu'il faut libérer.

Monsieur le ministre, j'espère que, grâce à ce budget et grâce à la loi de lutte contre l'exclusion, nous pourrions mettre au service des Français les moyens nécessaires pour que leurs initiatives se concrétisent dans des projets individuels au service de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est le magasin des farces et attrapes. C'est Virapoullé *and co* (*Rires.*)

M. Germain Gengenwin. Il a très bien parlé !

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Le projet de loi de finances pour 1997 est orienté dans la bonne direction. Après la parenthèse de 1995, nous reprenons la baisse de l'impôt sur le revenu engagée depuis 1994. Nous contrôlons les dépenses publiques et nous diminuons les déficits publics. Monsieur le ministre, tels sont vos principaux objectifs. Il s'agit de symboles forts, montrant votre volonté de relancer la consommation et de lutter contre le chômage qui grangèrène notre société.

Permettez-moi simplement, comme mes collègues Nicolas Sarkozy et Patrick Devedjian, d'émettre le vœu qu'il serait à mon avis important d'amplifier, dans les années à venir, cette baisse et de prévoir une réduction, non pas de 12 milliards, comme celle qui est proposée dans ce texte, mais de 25 milliards dès cette année. En effet, d'autres l'ont déjà souligné, toute baisse d'impôts significative se traduit toujours par des rentrées fiscales importantes.

Nombre de sujets ont été évoqués lors de cette discussion générale. Aussi permettez-moi d'axer principalement mon propos sur le bâtiment.

En effet, fortement pourvoyeur d'emplois, ce secteur constitue l'une des branches motrices de notre activité de par les retombées qu'il génère tant en amont qu'en aval de notre économie. Or ce domaine économique, qui implique pour les entrepreneurs des investissements très lourds, ne peut plus supporter les pertes qui s'accumulent

depuis plusieurs années. Les réductions d'effectifs prennent des proportions considérables et expliquent l'inquiétude et le pessimisme qui frappent également les salariés. En 1995, un recul de 2,5 % du nombre de salariés a été enregistré. Cela correspond, chacun le sait, à une perte de 30 000 emplois dont plus de la moitié s'est produite durant le seul quatrième trimestre de l'exercice 1995.

Par ailleurs, ce secteur est malheureusement confronté à une crise sans précédent qui appelle la mise en œuvre de mesures d'exception à hauteur des enjeux. Ainsi, la gravité économique et sociale de sa situation exige un engagement sans conditions de notre part.

Contrairement aux observations faites dans le passé, le BTP n'a pas amplifié le cycle de reprise de l'économie en 1994 et au début de l'année 1995. L'évolution de l'activité des entreprises de BTP est restée, au contraire, en deçà de l'évolution économique de l'ensemble des branches. Cette tendance se retrouve au premier trimestre de l'année 1996, où la production du BTP recule alors que celle des autres branches progresse au contraire de façon significative.

Le projet de loi de finances pour 1997 dont nous débattons aujourd'hui contient d'abord des mesures fortes favorables à la relance du logement social et il convient de les saluer. Ainsi l'article 10 du projet de loi prévoit fort opportunément la baisse du taux de TVA à 5,57 %, sur la livraison de logements sociaux locatifs.

De plus, conformément aux engagements du Président de la République, des mesures indispensables ont été prises en faveur de l'investissement locatif. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 1996 et jusqu'au 31 décembre 1998, l'acquéreur d'un logement neuf destiné à la location pourra déduire 10 % du montant de son amortissement pendant quatre ans et 2 % pendant les vingt années suivantes.

Par ailleurs, le plafond d'imputation des revenus fonciers sur le revenu global imposable est relevé de 70 000 francs à 100 000 francs et les déficits fonciers peuvent être reportés sur les revenus fonciers pendant dix ans au lieu de cinq ans antérieurement. De telles mesures vont indiscutablement dans le bon sens.

Pourtant, le projet de loi de finances pour 1997 risque de remettre en cause certaines dispositions indispensables à l'impérative relance du secteur du bâtiment, alors qu'elles ont déjà prouvé toute leur efficacité. Ainsi, monsieur le ministre, l'article 62 du projet de loi abroge la déductibilité des intérêts d'emprunt pour l'achat d'une résidence principale. Certes, cette mesure n'était pas très fortement incitative. Cependant, elle permettait aux ménages désireux d'acquérir leur résidence principale de bénéficier d'un abattement fiscal qui pouvait être relativement conséquent. C'est la raison pour laquelle il serait opportun d'éviter l'abrogation de cette disposition.

Si l'aide au logement locatif social à travers la baisse du taux de la TVA sur la livraison de logements neufs va dans la bonne direction, l'extension de cette mesure aux travaux d'amélioration de l'habitat constituerait également, à n'en pas douter, un soutien de premier ordre à l'ensemble de la filière du bâtiment et des travaux publics, d'autant que, en termes d'emploi, il est établi que l'aide aux travaux d'amélioration de l'habitat est davantage génératrice d'emplois que l'aide à la construction.

N'oublions pas, monsieur le ministre, mes chers collègues, que c'est entièrement vers la création d'emplois, préoccupation majeure de nos concitoyens, que doit être

orientée cette loi de finances pour 1997. C'est pourquoi il m'a semblé opportun de déposer un amendement à l'article 10 tendant à étendre le taux réduit de TVA aux travaux d'amélioration de l'habitat entrant dans le cadre de la politique du logement social.

L'extension de la déduction du montant de l'amortissement dont bénéficient actuellement les acquéreurs d'un logement neuf destiné à la location pourrait également être envisagée en direction du logement ancien.

Pour conclure sur cette question du bâtiment, il convient de traiter du problème des droits de mutation à titre onéreux. En effet, la loi de finances rectificative du 4 août 1995 a prévu une diminution de 35 % des droits de mutation à titre onéreux jusqu'au 31 décembre 1996. Cela allait dans la bonne direction. Compte tenu de la gravité de la crise de l'immobilier qui perdure et entraîne dans son marasme l'ensemble du secteur du bâtiment, il paraît indispensable de proroger cette mesure au moins d'une année. Je me suis permis de déposer un amendement en ce sens.

Permettez enfin au député du Haut-Vaucluse, également président de la commission « Culture » d'un département, d'aborder un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Je veux parler des crédits affectés à la restauration des monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire, car ils concernent directement les acteurs intervenant dans la protection et la mise en valeur d'un patrimoine d'une extrême richesse, les collectivités locales et les artisans les plus qualifiés du bâtiment.

M. Yves Rousset-Rouard. Très bien !

M. Thierry Mariani. Les crédits consacrés à la restauration des monuments historiques subiront en 1997 une baisse sans précédent d'environ 500 millions de francs, qui correspond pratiquement à la diminution totale enregistrée par le budget « culture ». Cette décision mettrait un secteur hautement qualifié du bâtiment en grande difficulté. Le retard irrattrapable que risque de provoquer une telle coupe claire dans les crédits affectés à la préservation d'un patrimoine qui fait notre renommée mondiale et qui concourt à notre dynamisme culturel et touristique, ainsi que l'aggravation des difficultés du secteur du bâtiment qui en résultera, mériteraient, monsieur le ministre, que le Gouvernement réexamine ce dossier. Il faut chercher à répartir de manière plus indolore la restriction des crédits alloués en 1997 au budget « culture », afin que la restauration des monuments historiques ne soit pas le seul secteur à en supporter la charge.

La restauration des monuments, réalisée dans le cadre de programmes pluriannuels, exige, chacun le sait, l'intervention de nombreux partenaires techniques et économiques. Elle ne saurait être tributaire d'incertitudes budgétaires qui auraient pour conséquences l'arrêt des projets et la destruction définitive d'entreprises, tant au niveau national que dans certains départements comme le Vaucluse où elles jouent un rôle primordial.

Enfin, permettez-moi d'évoquer une initiative personnelle, mais qui à ce jour a déjà reçu le soutien de plus d'une dizaine de parlementaires, même si les amendements que j'ai défendus hier en commission des finances n'ont pas connu de succès. Je précise que ces amendements reprennent une proposition de loi cosignée à l'heure actuelle par un député RPR, un député UDF et un député communiste ; un député socialiste s'apprête également à en déposer une qui va dans le même sens.

Ma proposition, simple et concrète, pourrait rapporter au bas mot plusieurs milliards de francs aux finances publiques et entraîner la création de plusieurs milliers d'emplois. Je n'avance pas ces chiffres au hasard ; je me réfère à ce qui se passe en Allemagne ou en Espagne.

La France est l'un des derniers pays en Europe à interdire de façon générale et absolue l'exploitation dans les lieux publics de machines à sous à enjeux et gains limités. Cette prohibition se justifiait totalement quand ces appareils fonctionnaient au moyen d'argent liquide ; en effet, tous les détournements, toutes les manœuvres étaient possibles. Mais aujourd'hui, le progrès technique permet de faire fonctionner ce genre d'appareils au moyen exclusif d'une carte à puce prépayée. Les avantages en sont nombreux. Le jeu est totalement sécurisé car il ne laisse aucune possibilité de fraude, cette fraude qui sévit, chacun le sait, au fin fond de nombreuses arrière-salles de cafés. L'Etat et les collectivités locales peuvent prélever directement à la source, c'est-à-dire au moment de l'achat de la carte à puce, les sommes qui leur reviennent. Enfin, cette mesure ramènerait dans les cafés la clientèle dont cette profession a tant besoin. N'oublions pas non plus la police et la gendarmerie, qui perdent souvent un temps infini à lutter contre ce genre de machines clandestines.

M. Jean-Pierre Brard. Léonce Deprez a un héritier !

M. Thierry Mariani. Voilà pourquoi, monsieur le ministre, j'ai déposé dans ce sens deux amendements après l'article 24.

En conclusion, votre budget prend incontestablement la bonne direction, car il s'attaque enfin à la source d'une grande partie de nos difficultés, les déficits publics, tout en ménageant la marge de manœuvre nécessaire à la relance de l'activité de notre pays. Les propositions que la majorité vous présentera tendent à introduire un peu de souplesse et à mieux prendre en compte les réalités locales et quotidiennes. Je suis persuadé, monsieur le ministre, que vous ferez preuve de l'ouverture que vous avez toujours manifestée au cours de nos débats. C'est avec conviction que je voterai votre projet de loi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Christian Dupuy.

M. Christian Dupuy. Monsieur le ministre, vous avez qualifié le projet de budget que vous nous proposez d'historique ; je pense qu'il l'est réellement. Ce projet de loi de finances jette notamment les bases d'une réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques que nous étions nombreux à réclamer depuis longtemps ; la voilà désormais résolument engagée. Il convient de vous féliciter de cette avancée et de vous encourager à poursuivre dans ce sens – peut-être en accélérant le calendrier prévisible, comme d'autres orateurs avant moi l'ont souhaité.

Quant à une possible baisse des taux de la TVA, elle serait incontestablement souhaitable, pour des raisons de justice et d'équité, mais on ne saurait engager simultanément plusieurs mesures fiscales aussi fortes sans compromettre de manière rédhibitoire les finances publiques. Mieux vaut accélérer la mise en place de la réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques afin de pouvoir engager, dans la foulée, l'indispensable réforme de la TVA. Plus nous irons vite pour la première, plus nous pourrions rapidement engager la seconde.

Ce projet de loi de finances est également historique dans la mesure où c'est la première fois, depuis le début de la V^e République, que l'on s'engage résolument dans

une stabilisation, voire une diminution en francs constants des dépenses de l'Etat. Cette orientation me semble d'autant plus nécessaire que nous sommes parvenus à un niveau de prélèvements obligatoires, fiscaux et sociaux confondus, de moins en moins supportable pour la majorité de nos concitoyens. Cette réduction des dépenses publiques nous engage dans la bonne voie, en particulier celle d'un rééquilibrage des poids respectifs de l'économie publique et de l'économie privée. Au moment où l'échec des sociétés à gestion collectiviste est prouvé, il serait paradoxal que nous restions le dernier pays du G 7 mais également de l'Union européenne à conserver une économie pour une large part administrée : un emploi salarié sur quatre en France est dans la fonction publique. Ajoutons qu'au sein même de la fonction publique le poids de la fonction publique d'Etat est demeuré, et ce d'autant plus qu'il a continué à s'accroître depuis les lois de décentralisation – phénomène impossible à expliquer à nos compatriotes.

J'aborderais rapidement une question qui me tient à cœur, mais j'aurais sans doute l'occasion de l'évoquer lors de la deuxième partie de la loi de finances. Elle a trait au budget du logement.

Je voudrais à cette occasion saluer l'effort de clarté engagé par le Gouvernement, qui consiste à débudgétiser les aides au logement social pour les remplacer par une bonification de la TVA. On sort enfin d'une hypocrisie qui consistait à faire apparaître dans le budget des sommes prétendument affectées au financement du logement social, mais que l'Etat s'empressait systématiquement de récupérer et même au-delà, reprenant par le biais des prélèvements fiscaux plus que ce qu'il avait accordé sous forme de subventions au logement social.

Autant dire que je trouve particulièrement inconvenant le combat engagé sur les travées gauches de cette assemblée et largement relayé par certains lobbies ou groupements extérieurs, qui cherchent à faire croire que la réforme du financement du logement social se traduirait par une pénalisation du même logement social.

M. Didier Migaud. C'est pourtant vrai !

M. Christian Dupuy. Je tiens à démentir ces affirmations de la manière la plus catégorique et à saluer l'effort de clarté engagé par M. le ministre Périssol, et je l'en remercie. Cette réforme va dans le bon sens. La logique ultime voudrait, à mon sens, que l'on parvienne – cela ne se fera évidemment pas en un jour – au décontingentement de notre logement social. En effet, dès lors qu'il n'y aura plus de traduction budgétaire dans le budget de l'Etat, la logique conduira à transférer ces sommes sous forme d'une bonification des taxes indirectes, en d'autres termes à aboutir au décontingentement. Que ceux donc qui tentent, avec la plus parfaite mauvaise foi, de discréditer cette mesure soient moins complaisamment écoutés et que l'on fasse savoir le plus clairement possible que cette réforme, tout au contraire, est une chance pour le logement social qu'elle contribuera à relancer.

Cela dit, comme plusieurs de mes collègues, je regrette que, dans ce même domaine du logement, l'Etat ait été conduit à des choix qui aboutissent à ne pas maintenir plusieurs dispositifs qui favorisent la relance du secteur de l'habitation, aujourd'hui sinistré. Une toute petite reprise commence à s'amorcer ; ce n'est sûrement pas le moment de la condamner en supprimant la déductibilité fiscale des intérêts d'emprunt pour l'acquisition de l'habitation principale et en revenant sur la baisse des droits de mutation. S'il est exact que cette baisse n'a guère eu de répercussions durant les six premiers mois de l'année 1996, on

commençait au troisième trimestre 1996 à en ressentir les premiers effets. Des amendements ont été déposés ; je souhaite les cosigner si leur auteur le veut bien et j'entends bien en tout cas les voter et appeler mes collègues à en faire autant.

Pour le reste, monsieur le ministre, nous sommes à vos côtés pour vous soutenir dans l'effort que vous avez engagé pour permettre à l'Etat d'assurer ses missions essentielles au lieu de se disperser dans des interventions qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui. Nos compatriotes attendent, pour être redynamisés et retrouver l'espoir, que l'Etat ne se préoccupe plus de tout, mais qu'au contraire il devienne un « facilitateur ».

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Yves Rousset-Rouard.

M. Yves Rousset-Rouard. Monsieur le ministre, vous avez voulu cette année donner le signal d'une diminution des impôts sur le revenu pour les cinq prochaines années. J'applaudis à cette décision. Toutefois, vous semblez avoir gagé cette baisse par la suppression des abattements professionnels, au nom de l'équité et de la simplification. Pour la simplification, je veux bien ; mais pour l'équité, j'émetts quelques réserves. En effet, les professions qui depuis des années ont bénéficié de ces abattements sont par nature différentes, tout comme les sujétions qui justifiaient ces allègements fiscaux. J'aurais donc souhaité, sur la forme, davantage de discernement et moins de précipitation pour loger à la même enseigne les journalistes, les artistes, les VRP ou les ouvriers scaphandriers. Il n'est donc pas surprenant que les professions concernées réagissent plus ou moins discrètement pour évoquer leur disgrâce, partageant un étonnement et un ressentiment communs à l'endroit de ces mesures. J'espère donc, monsieur le ministre, que vous apprécierez les amendements qui vous seront présentés au cours de l'examen du budget chapitre par chapitre.

Dans le même esprit de simplification, la commission des finances a voté la suppression des SOFICA et de la loi Pons pour ce qui concerne les bateaux de plaisance. Je m'élève très vivement contre ce vote démagogique qui ne tient pas compte de l'effet économique et culturel de ces dispositions. J'interviendrai en temps opportun sur ce point précis, mais je sais que, pour sa part, le Gouvernement entend défendre la création cinématographique et audiovisuelle gage de notre identité culturelle, et protéger également notre industrie nautique de plaisance. On oublie parfois, au sein même de notre majorité, que notre économie est complexe, mi-socialiste, mi-capitaliste et que, depuis notre arrivée au pouvoir, nous n'avons pas réellement modifié cette problématique.

Nous serons malheureusement obligés pendant encore longtemps de prendre des dispositions pour soutenir ou relancer telle ou telle activité, telle ou telle région. Du reste, les zones franches déjà implantées, ou celles qui vont l'être dans les quartiers difficiles ou en Corse, les dispositions sur les quirats votées au printemps pour sauver la marine marchande ne sont-elles pas la preuve de nos contradictions ? Mieux vaut les expliquer, ou les corriger.

A cet égard, deux mesures me semblent indispensables dès cette année. La première concerne le déplafonnement de l'ISF, voté en 1995, qui, de mon point de vue, fut une erreur politique et économique. Nombre de contribuables ont dû régler cet impôt au-delà de leurs facultés financières.

M. Jean-Pierre Brard. Les pauvres !

M. Yves Rousset-Rouard. Entrent dans cette catégorie les personnes âgées qui ont fait des donations-partages à leurs enfants, avec réserve d'usufruit, comme elles y furent incitées par le législateur, cet usufruit leur permettant seulement de vivre, les veufs ou veuves qui n'ont également pour seules ressources qu'un usufruit dont la faible rentabilité est souvent inférieure au taux moyen de l'ISF – je veux parler des valeurs mobilières ou des terres agricoles –, les propriétaires enfin de biens immobiliers urbains difficiles à louer ou même à vendre en raison de la crise.

M. Jean-Pierre Brard. Des patates à l'eau tous les jours !

M. Yves Rousset-Rouard. C'est la réalité, monsieur Brard.

De la même façon, les porteurs de parts minoritaires dans les sociétés industrielles ou commerciales, PME ou familiales, ne sont pas exonérés du paiement de l'ISF puisque leur participation ne peut généralement pas être assimilée à un outil de travail. Or le revenu distribué, souvent faible, ne leur permet pas de payer l'ISF.

M. Jean-Pierre Brard. Privés de caviar !

M. Yves Rousset-Rouard. Et c'est ainsi que nombre d'entreprises familiales se retrouvent cédées à des grosses sociétés ou des mains étrangères, et le produit de leurs ventes, ainsi délocalisé, n'est plus réinséré dans le circuit économique français. Au moment où le Gouvernement souhaite la mobilisation totale des ressources humaines et des capitaux pour l'emploi, il faut rétablir le plafonnement de l'ISF – qui avait d'ailleurs été fixé par les socialistes et les communistes...

M. Jean-Pierre Brard. Pas assez fermement !

M. Yves Rousset-Rouard. Enfin, il serait souhaitable de considérer les comptes courants d'associés bloqués dans les PME-PMI comme partie prenante de l'outil de travail. Il est choquant qu'un actionnaire soit pénalisé s'il consolide par compte courant la capacité d'investissement et la trésorerie de sa société.

Voilà, monsieur le ministre, des mesures simples, cohérentes et conformes à vos objectifs : restaurer la confiance dans l'Etat et stimuler l'économie. Il ne suffit plus d'avoir du courage et de la persévérance, il faut aussi de la cohérence et nous vous soutiendrons.

M. Jean-Pierre Brard. Vous allez déposer des amendements là-dessus ? On va s'amuser !

M. le président. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard. Le budget qui nous est présenté marque, comme cela a été rappelé par M. le ministre et par plusieurs de nos collègues à cette tribune, un tournant dans l'évolution budgétaire de notre pays : pour la première fois il y a stabilisation, maîtrise de la dépense publique qui diminue dans le plus grand nombre des ministères.

Cette évolution, ce renversement de tendance étaient devenus indispensables tant l'accroissement de la dette publique, et au premier rang celle de l'Etat, passée de 418 milliards en 1980 à 3 534 en 1996, pesait sur le budget de la nation, menaçant à terme son indépendance, en même temps qu'elle avait pour conséquence d'absorber la plus grande partie des recettes fiscales : 20 % en 1996 contre 5 % en 1980.

C'est parce que cette inversion de tendance était indispensable, c'est parce que je crois, comme l'a rappelé le Président de la République, qu'un pays ne peut parler librement sur la scène internationale et être respecté que s'il a des finances saines, que j'approuverai ce budget.

Mais cette évolution est aussi rendue nécessaire, nous le savons tous, par les engagements internationaux de la France et les critères arrêtés pour le passage à la monnaie unique.

Je ne souhaite pas réouvrir aujourd'hui un débat tranché à une courte majorité certes, mais à la majorité tout de même, par l'adoption du traité de Maastricht auquel je n'étais personnellement pas favorable. Je ne reviens pas non plus sur les avantages qu'aurait comporté une monnaie commune, plutôt qu'une monnaie unique. L'histoire ne se réécrit pas. La France, au travers de son peuple, s'est engagée et sa signature doit être respectée. Je suis trop soucieux de la démocratie et de l'image de notre pays dans le monde pour avoir une autre attitude.

Je m'interroge simplement, et je souhaite le redire à cette tribune, car cette interrogation est largement partagée dans le pays et notamment parmi les citoyens que je représente ici, sur le rythme imposé par l'indispensable réduction des déficits, qu'il fallait de toute manière engager.

Monsieur le ministre, sans remettre en cause notre volonté de réaliser la monnaie unique, sans remettre en cause notre volonté d'être parmi les premiers au rendez-vous de l'Euro, compte tenu des difficultés que rencontrent nos propres partenaires, à commencer par l'Allemagne dont le chancelier a rappelé qu'il était à l'extrême limite des économies qu'il pouvait réaliser pour 1997, sommes-nous obligés de réaliser en trois ans ce qu'aucun gouvernement n'a été capable de faire dans le passé ?

Ne serait-il pas encore temps de définir avec nos partenaires européens des critères permettant notamment à nos deux grands voisins du Sud, l'Italie et l'Espagne, qui eux aussi mènent une politique méritoire de réduction des déficits, d'être au premier rendez-vous, et de ne pas prendre ainsi le risque d'une compétitivité faussée pour nos industriels ?

Parce que telle est ma conviction profonde, je souhaitais à nouveau l'exprimer tout en sachant que cette décision ne peut être que collective et qu'elle ne nous dispense pas des contraintes du présent budget.

Car il y a dans ce pays une facétie de l'histoire qui veut qu'à chaque fois que les gaullistes reviennent au pouvoir – en 1995 comme en 1958 – ce soient eux qui doivent respecter les engagements internationaux de leurs prédécesseurs, alors même que ceux-là n'y ont pas préparé le pays : le marché commun en 1958, la monnaie unique en 1995.

Oui, il est vrai que les contraintes de ce budget – je crois utile de le rappeler – seraient moindres, et que nous ne serions pas obligés de rendre des arbitrages douloureux, si ceux-là mêmes qui nous reprochent aujourd'hui tel ou tel budget en diminution avaient préparé l'échéance et avaient cessé d'endetter l'Etat, et au-delà de l'Etat la sécurité sociale, les sociétés nationales et les entreprises nationalisées.

Monsieur le ministre, vous avez qualifié, hier, ce budget d'historique. Je ne sais si l'histoire retiendra ce tournant ; je suis malheureusement sûr qu'elle retiendra l'attitude coupable de ceux qui, de 1988 à 1990, alors que les taux de croissance du PIB étaient de 4,3 %, 3,9 % et

2,4 %, c'est-à-dire supérieurs à ceux des dernières années, ont laissé filer les déficits, se comportant comme la cigale de la fable lorsqu'il aurait fallu être fourmi.

Je suis sûr qu'elle retiendra l'action coupable de ceux qui ont laissé la SNCF s'endetter dangereusement – 206 milliards de francs – pour réaliser un réseau TGV dont il était clair qu'elle ne pouvait le financer seule et dont les turpitudes de la réalisation pour le TGV Nord dénoncées par la Cour des comptes, démontre aujourd'hui les aberrations.

Je suis sûr qu'elle retiendra l'action coupable de ceux qui ont joué au monopoly de l'immobilier avec les grandes banques publiques quand il ne s'agissait pas de malversations dont je souhaite, monsieur le ministre – et vous avez dit à la commission des finances que vous en aviez la volonté – que les responsables de ces actes soient sanctionnés.

Oui, les difficultés de ce budget sont bien une résultante, que la majorité de cette Assemblée doit assumer afin de donner à notre pays des chances pour demain et aux Français un peu d'oxygène face à une asphyxie fiscale qui les menaçait.

J'approuve et je soutien, l'initiative de réduction de l'impôt sur le revenu ; celle-ci est bel et bien réelle même si certaines hausses en atténuent les effets bénéfiques, et la meilleure preuve en est que les prélèvements obligatoires, pris globalement diminueront en 1997.

Cet effort de rigueur budgétaire, de maîtrise des déficits, cette volonté d'inverser également la tendance pour l'impôt sur le revenu comme pour les prélèvements obligatoires ont abouti à des réductions dans les budgets de fonctionnement des ministères, se traduisant par des postes en moins dont j'ai compris qu'ils concerneraient plus les échelons centraux, ou les structures administratives, que les postes de fonctionnaires sur le terrain au service de la population ; et, là aussi, j'approuve l'orientation.

Je l'approuve, mais je dois rappeler que les budgets d'investissement ne peuvent, quant à eux, supporter seuls l'effort de l'Etat. Il faut, c'est une priorité, préserver, à chaque fois que cela est possible, nos budgets d'investissement. Ce sont eux qui créent des emplois durables et qui assurent la compétitivité du pays à moyen et long terme. Ce sont eux aussi qui ont un effet multiplicateur et qui alimentent les commandes aux entreprises, et donc créent des emplois.

Je souhaite que la discussion des crédits de chaque ministère permette d'assurer, à chaque fois que cela sera possible, cette priorité. Il en va notamment ainsi des crédits de l'aménagement du territoire ou de ceux du patrimoine dont l'effet démultiplieur est prouvé.

De même, je souhaite, mes chers collègues, que nous mesurions bien l'incidence de tel ou tel amendement sur l'emploi, au-delà des justifications fiscales sympathiques qu'ils peuvent représenter. C'est notamment le cas pour les quirats dont l'incidence sur la marine marchande est importante.

Je souhaite enfin, comme cela a été fait par le Premier ministre, à la demande du ministre des transports, pour les crédits autoroutiers du FDES, que l'on s'efforce de stimuler, de développer, dans des conditions qui doivent toutefois rester saines pour les finances de ces organismes, les investissements non financés par l'Etat ou financés partiellement par lui pour les entreprises de son giron afin d'assurer un niveau d'investissement global qui reste satisfaisant pour le monde économique et donc pour l'emploi.

Enfin, le cap difficile que nous devons traverser aujourd'hui étant franchi, il nous faut envisager les conditions d'une croissance durable ; l'un des éléments de cette croissance dépendra bien évidemment de la parité de la future monnaie unique. Cette parité doit être évaluée avec justesse en tenant compte de la compétitivité des entreprises, de nos échanges, qu'ils soient agricoles, industriels ou touristiques. A quoi servirait demain une monnaie unique si, au-delà de la stabilité qu'elle aura, sa valeur devenait dissuasive pour nos exportations. Les discussions que le Gouvernement aura à ce sujet seront déterminantes pour l'avenir de secteurs entiers de notre économie. Je souhaite, monsieur le ministre, que les efforts d'aujourd'hui permettent à la France de faire entendre son point de vue dans cette discussion. Et c'est parce que je pense que nous serons mieux entendus si nous respectons nos engagements que j'approuve ce budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La suite de la discussion générale est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1997, n° 2993 :

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3030).

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*